



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

RECHERCHE R1 : PERSPECTIVES LIÉES À LA POLITIQUE DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



ANNEXE 2B

REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LES ENJEUX LIÉS À LA RÉINDUSTRIALISATION



Université de
Liège - Lepur



Université Libre de
Bruxelles - IGEAT



Université catholique
de Louvain - CREAT

Responsable scientifique

Pr. Jean-Marie HALLEUX (Lepur-ULiège)

Chercheur

Hubert MALDAGUE (Lepur-ULiège)

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	3
2. Intégrer la question de la réindustrialisation	4
2.1 Mutations économiques et définitions.....	4
2.2 Qu’entend-t-on par réindustrialisation ?.....	7
2.3 Acteurs et instigateurs de la réindustrialisation	9
2.4 Arguments en faveur de l’industrie	10
3. Futur incertain de l’industrie.....	13
3.1 Vents contraires à l’échelle internationale	13
3.2 Débat sur les filières	14
3.3 Impact sur l’emploi	16
3.4 Opportunités et menaces dans un monde incertain	19
4. Le redéploiement économique wallon : un chemin souhaité mais parsemé d’embûches	21
4.1 Politique économique et industrielle wallonne	21
4.2 Politique économique et industrielle européenne	22
4.3 Autres initiatives « sous-régionales »	25
4.4 Blocages, enjeux et débats	25
5. Conclusion	29
6. Bibliographie.....	31
6.1 Références scientifiques et documents politiques	31
6.2 Références journalistiques	35

1. INTRODUCTION

Sur demande du Gouvernement wallon et à la suite du rapport d'audit de la Cour des comptes portant sur la politique wallonne relative aux parcs d'activités économiques, la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) a été chargée de mener une recherche visant à définir des balises destinées à éclairer les autorités régionales dans l'élaboration d'une stratégie renouvelée en matière d'infrastructures d'accueil pour les activités économiques. Cette stratégie doit à la fois soutenir le développement économique régional et s'inscrire dans les objectifs d'optimisation spatiale et de limitation de l'artificialisation des sols.

Les résultats de la recherche CPDT s'articulent autour de six questionnements :

- Q1. Quelles sont les principales caractéristiques de la politique actuelle ?
- Q2. Quels scénarios macro-économiques en matière de réindustrialisation ?
- Q3. Quelle spatialisation pour la stratégie régionale ?
- Q4. Quels acteurs pour la stratégie régionale ?
- Q5. Quelle trajectoire de fin d'artificialisation nette pour la stratégie régionale ?
- Q6. Quel système d'information associer à cette stratégie ?

Une synthèse de l'ensemble des résultats figure dans le rapport scientifique de la recherche. Les résultats détaillés relatifs aux questionnements sont, quant à eux, présentés dans des annexes dédiées.

La présente annexe propose une revue de la littérature plurielle qui vise à identifier les conséquences et enjeux liés au redéploiement économique en Wallonie et à la réindustrialisation. Cette dernière est régulièrement appelée de leurs vœux aussi bien par les instances régionales, nationales et européennes que par les cercles économiques. Parmi ces enjeux, certains ont un impact territorial.

L'annexe est structurée en trois sections. La première section propose dans un premier temps d'esquisser le périmètre de l'industrie et de la réindustrialisation. Elle s'attarde ensuite sur les bénéfices de l'industrie et de la réindustrialisation notamment sur le territoire. La deuxième traite des difficultés et vents contraires à l'échelle internationale (tensions géopolitiques, énergie chère...), qui dessinent un futur incertain pour l'industrie et pour l'économie en général. La troisième et dernière section expose davantage les initiatives et politiques menées par la Wallonie et l'Europe en matière de réindustrialisation et de redéploiement économiques, avant de s'attarder sur une série de freins à caractère territorial, notamment à l'échelle wallonne.

La revue de la littérature présentée dans cette annexe a été produite lors de la première année de recherche et constituait une partie de la thématique 1A du rapport scientifique de 2024. Elle a été amendée en 2025. La revue de la littérature constitue l'un des deux axes méthodologiques investiguant la question de la faisabilité de la réindustrialisation wallonne et des enjeux associés (Q2). Le second axe repose sur des *focus groups* réalisés en avril 2025 (cf. Annexe 2A). Ils sont complémentaires à la présente revue de littérature, recontextualisent, dans le cadre wallon, les enjeux généraux identifiés par la revue et apportent un éclairage sur une série de zones d'ombre que la littérature scientifique n'a que peu investigué jusqu'à présent.

2. INTÉGRER LA QUESTION DE LA RÉINDUSTRIALISATION

2.1 MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET DÉFINITIONS

Depuis plusieurs décennies, l'Europe (la Wallonie ne faisant pas exception) a vu son tissu industriel se transformer et, dans l'ensemble, décliner. Aujourd'hui, la part du secteur industriel dans le PIB de l'Union européenne s'élève à environ 23 %, avec toutefois des disparités fortes entre États membres (Figure 1). Cette évolution est tant le fruit de destructions et de délocalisation d'activités que de l'externalisation croissante d'une série de fonctions auparavant exercées par les entreprises industrielles et aujourd'hui gérées par des prestataires de services.

Au niveau européen, cette désindustrialisation a été particulièrement forte dans une série de pays de l'Europe occidentale tandis que l'Allemagne, ainsi que les pays plus récemment entrés dans l'Union européenne, ont pu maintenir voire développer un tissu économique productif plus important. La désindustrialisation s'est accompagnée d'une baisse de la croissance de la productivité ainsi que d'une perte d'une partie des savoirs et des savoir-faire (Capello et Cerisola, 2023).

Toutefois, ce processus de désindustrialisation semble avoir été interrompu en sortie de la crise économique entamée en 2008. Se basant sur une analyse des valeurs ajoutées des secteurs industriels, Capello et Cerisola (2023) mettent en évidence, ces dernières années, une inversion de la tendance. Ainsi, à l'exception de la Roumanie et de Malte, l'Europe dans son ensemble a connu une certaine reprise de l'activité industrielle durant les années précédant la pandémie de Covid.

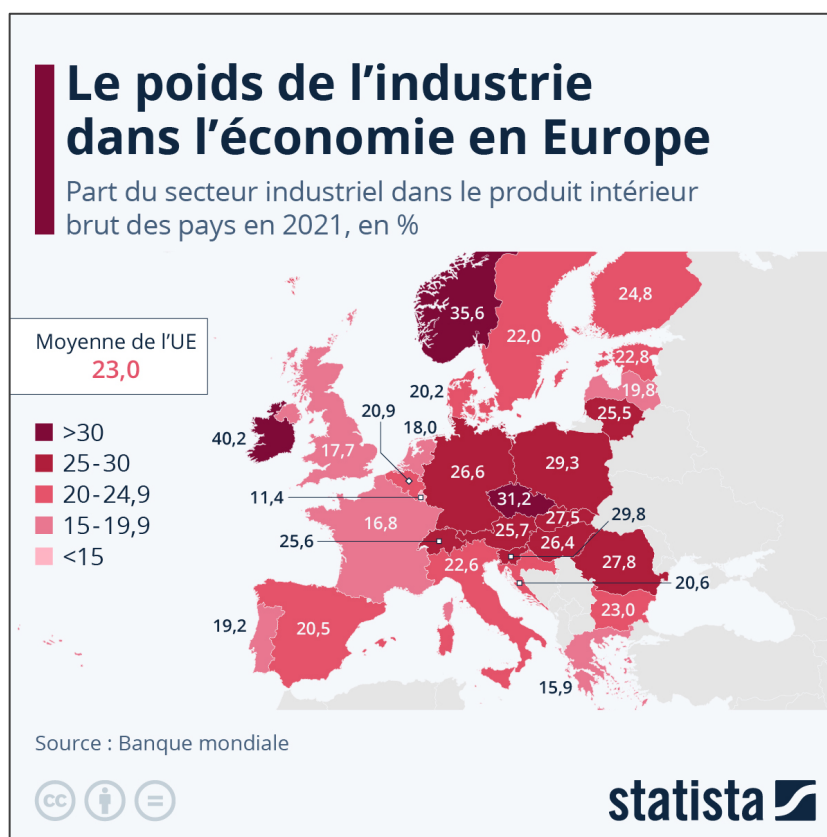


Figure 1 : Poids du secteur industriel dans l'économie européenne (Statista, 2021)

En Wallonie, la part de l'industrie (secteur de la construction compris) représentait en 2022 25 % de la valeur ajoutée brute (Figure 2). Cette part était de 26 % en 2003 (IWEPS, 2023). En termes de PIB réel, l'industrie manufacturière comptait pour 12,3 % de cette valeur en 2021 d'après l'UWE (Figure 3), autour de 13 % en 2023 sur la base des données Eurostat. Ce périmètre « industrie manufacturière » est défini sur la base de la catégorie C des codes NACE Rév. 2, excluant le secteur de la construction (catégorie F de la même nomenclature) ainsi que les industries extractives (catégorie B) et la production d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (catégorie D).

Ces indicateurs exprimés en pourcentages sont caractérisés par des variations significatives de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière d'une année à l'autre en raison de la composition de l'économie wallonne et de facteurs davantage conjoncturels que structurels. Il est dès lors préférable d'approcher cette représentation de l'industrie dans l'économie wallonne sur la base de tendances sur plusieurs années.

Cette part de l'industrie a quelque peu décru (Figure 2 et Figure 3) au cours des deux dernières décennies, malgré une légère reprise observée depuis 2016 (hors années Covid) (Union wallonne des Entreprises, 2023). Cette légère reprise depuis 2016 n'est ni propre à la Wallonie ni à la Belgique ; elle est par exemple aussi observée en France (Gros-Balthazard et Talandier, 2023).

Au-delà de la simple comparaison des chiffres, il est à noter qu'il n'existe pas de définition unifiée des termes « industrie » ou encore « secteur secondaire ». Mérenne-Schoumaker (2011, p. 8) définit l'industrie comme « l'ensemble des activités de transformation en vue de la production de biens matériels ». L'UWE a par exemple fait appel à une définition « restreinte » basée sur la nomenclature NACE, tandis que l'IWEPS, se basant sur des catégorisations de l'Institut des Comptes Nationaux, utilise une définition plus large, incluant notamment le secteur de la construction et se rapprochant davantage d'un certain périmètre de l'économie secondaire. Ces écarts de définition ne sont pas propres à la Wallonie. L'OCDE utilise par exemple la notion de production industrielle, plus large que la seule fabrication, en intégrant ainsi les activités extractives, l'électricité, le gaz, l'eau et la climatisation en plus de la « seule » industrie manufacturière. Pour sa part, la Banque mondiale intègre le secteur de la construction dans le périmètre de l'industrie (Lluansi, 2024).

Par ailleurs, ces définitions et périmètres sont eux-mêmes remis en question par la coalescence et l'interdépendance des différents pans de l'économie. Les échanges de ressources, matières et produits divers, les sous-traitances et l'appel fait aux services¹ dédiés aux entreprises², la fourniture de services³ en plus de produits, les activités telles que l'entreposage, la recherche-développement ou encore la maintenance informatique, la prise en compte de l'influence indirecte de l'industrie sur d'autres secteurs en termes d'emplois et de dynamiques économiques diverses sont autant d'éléments qui compliquent la mise en place d'une définition claire de l'industrie (Mérenne-Schoumaker, 2011 ; Lluansi, 2024).

¹ Lluansi (2024) distingue les services en « amont » de l'activité industrielle (ingénierie, partie du conseil, design...) des services en « aval » (services « inféodés » liés à l'économie de la fonctionnalité, services de portage financier, certains services numériques liés aux produits...) et des services « contigus » (informatique, conseil en gestion et recherche industrielle, transport et logistique, infrastructures numériques et télécommunications).

² À ce sujet, les propos suivants sont intéressants : « La classification statistique des services externalisés en-dehors de l'industrie manufacturière a également servi d'argument pour expliquer la désindustrialisation » (Wink et al., 2015, p. 464).

³ Dans le cadre de la numérisation et de la digitalisation de l'économie, on observe un accroissement de la présence des services dans les activités manufacturières, soit une « servicisation de l'industrie » (Bianchet et al., 2020).

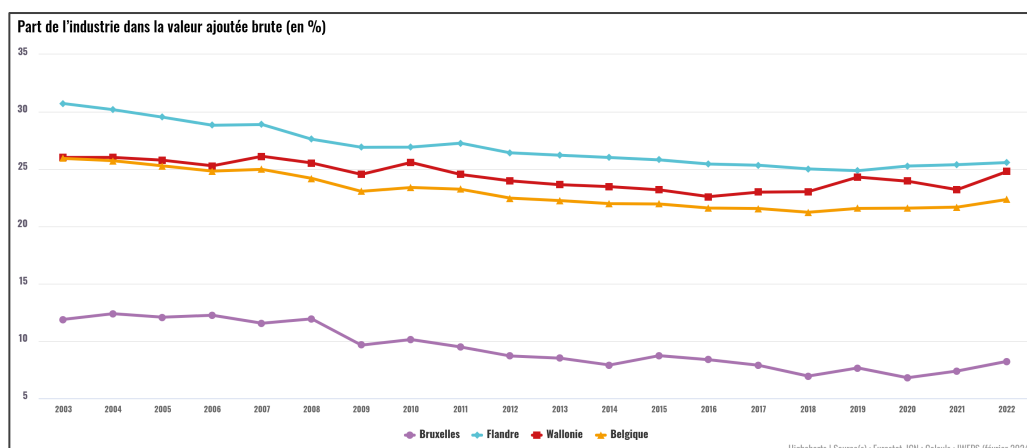


Figure 2 : Évolution de la part de l'industrie (construction comprise) au sens de l'ICN dans la valeur ajoutée brute en pourcent (IWEPS, 2024)

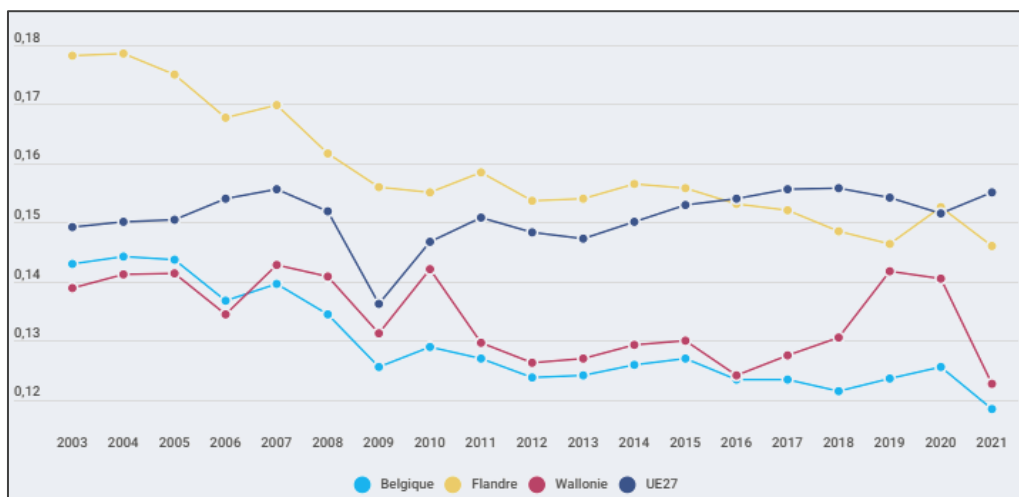


Figure 3 : Part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière (classification NACE) dans le PIB réel (UWE, 2023)

Le mouvement de désindustrialisation cache une importante dynamique de reconversion de l'industrie lourde (notamment la sidérurgie) vers des secteurs de pointe et de haute technologie. Les exemples en Wallonie sont l'industrie pharmaceutique, les sciences du vivant et les biotechnologies, et l'aérospatial, entre autres. Certaines industries historiques ont pu subsister au prix d'une réorientation d'une partie de leurs activités ; c'est par exemple le cas du Groupe John Cockerill (Déclic, 2024), dans le domaine général de la construction mécanique.

Pour autant, en Wallonie notamment, le développement de ces secteurs ne parvient pas à compenser totalement les destructions d'emplois et de valeur se poursuivant depuis plusieurs décennies dans l'industrie « classique ». Les causes de ce déclin sont en premier lieu une position peu concurrentielle sur le marché mondial suite à la mondialisation (Boulay et Grandclement, 2019). Viennent ensuite les chocs économiques et énergétiques successifs observés depuis les années septante. À cela s'ajoute une montée en puissance de l'attention portée à l'économie de services dans certains pays occidentaux, ces derniers estimant qu'il n'était alors plus opportun ou nécessaire de maintenir un secteur industriel fort face à l'industrialisation des pays du Sud et de l'Asie. Ce fut singulièrement le cas en France et aux Etats-Unis, mais pas en Allemagne, qui a souhaité maintenir une industrie forte sur son territoire (Voy-Gillis, 2022 ; Renard, 2023).

Par ailleurs, le caractère plus fortement industrialisé de l'Allemagne n'empêche pas certains auteurs de s'intéresser aussi à la réindustrialisation allemande, avec notamment un questionnement quant aux disparités observées au sortir de la Guerre froide. Certains *landers* de l'ancienne RDA ont ainsi connu de fortes dynamiques de réindustrialisation depuis la réunification allemande (Wink et al., 2015), voire de transformation de l'industrie. L'ancienne industrie issue de la période communiste, archaïque et aux infrastructures vieillissantes, a ainsi laissé la place à de nouvelles activités performantes sous l'impulsion de l'Etat fédéral⁴ (Deshaies, 2017). D'autres *landers*, notamment dans le sud de l'Allemagne, ont tout simplement été épargnés par la désindustrialisation (Capello et Cerisola, 2023).

Plus récemment, la crise financière puis économique entamée en 2008 a porté un nouveau coup dur au secteur industriel des pays développés, dont la Belgique, avec des effets parfois très prononcés dans certains bassins économiques productifs, comme dans la région de Charleroi⁵ (CATCH, 2017). Très récemment, les crises sanitaire et énergétique ont ajouté de nombreuses incertitudes supplémentaires quant à l'évolution du secteur industriel. Paradoxalement, ces différentes crises ont bien souvent renforcé les appels de toute part à la consolidation et au redéploiement de l'industrie sur le Vieux Continent.

2.2 QU'ENTEND-T-ON PAR RÉINDUSTRIALISATION ?

Wink et al. (2015) avancent que la réindustrialisation est le processus par lequel la part de l'industrie dans l'économie d'un territoire (pays ou région) est en croissance après avoir décliné. L'emploi du préfixe « ré » est lui-même débattu compte tenu des activités, des technologies, des savoirs et savoir-faire qui seraient (ré)implantés sur le territoire, eux-mêmes bien différents de ce qu'ils furent lors de la révolution industrielle et l'âge d'or de l'industrie lourde. C'est pourquoi le terme de « néo-industrialisation » est parfois préféré (Van Caillie, 2024).

⁴ L'Etat fédéral allemand a notamment soutenu la reconversion des friches industrielles afin d'intéresser de nouveaux investisseurs et conserver des noyaux industriels dans certaines régions dont l'activité dépendait essentiellement d'un seul secteur économique.

⁵ Sur la période 2010 – 2015, le secteur économique secondaire a vu son emploi diminuer en Belgique et en Wallonie, avec 10 % de pertes supplémentaire à Charleroi par rapport au niveau fédéral et régional (CATCH, 2017).

Réindustrialisation ou néo-industrialisation, se pose dès lors la traduction de cette définition en une mesure statistiquement quantifiable, et les façons de procéder divergent. Toutefois, la part d'industrie ou d'activité manufacturière dans la valeur ajoutée produite sur un territoire semble être préférée à l'utilisation du nombre d'emplois, car l'emploi (surtout direct) peut être influencé par toute une série de facteurs organisationnels et technologiques⁶ qui ne reflètent pas réellement la dynamique industrielle en cours au sein de l'économie d'un pays ou d'une région. Bien que non exempte de toute limite, la part de valeur ajoutée approche dès lors bien mieux celle-ci. Sous cet angle, la réindustrialisation se produit lorsque la variation de la part de valeur ajoutée manufacturière augmente avec le temps (Capello et Cerisola, 2023).

Capello et Cerisola (2023) avancent que la réindustrialisation peut se produire de différentes manières :

- Par *upgrading*, soit le renforcement de la structure industrielle spécialisée préexistante ;
- Par diversification de la structure industrielle spécialisée préexistante ;
- Par réorientation, soit la réduction de la structure industrielle préexistante vers une nouvelle spécialisation ;
- Par création, soit l'agrandissement de la structure industrielle diversifiée préexistante.

Ces définitions écarteraient d'emblée des territoires dans lesquels les activités économiques productives se développent sans que l'histoire économique n'ait été marquée par le sceau de la désindustrialisation. Bien qu'ils soient plus rares, des cas existent bel et bien. En France, la région de Montpellier est un exemple de territoire « nouvellement » industriel, tirant profit d'un écosystème d'innovation très développé (Bpi France, 2024). En Allemagne, pays dynamique d'un point de vue industriel, certains *landers* n'ont tout simplement pas connu de baisse de la part de la valeur ajoutée de l'industrie. Ainsi, la Bavière et le Bade-Wurtemberg n'ont pas connu de désindustrialisation au cours des dernières décennies (Capello et Cerisola, 2023).

Faut-il dès lors écarter ces territoires connaissant une « (néo)industrialisation », un « déploiement de l'activité économique » plutôt qu'une réindustrialisation ou un redéploiement ? Bien que moins commun, « ne pas avoir été » n'empêche pas forcément de « devenir » pourvu que se trouvent sur le territoire les déterminants favorables à une telle dynamique, l'exemple du Brabant wallon nous le démontre.

Force est de constater également que le monde académique ne s'est qu'assez peu penché sur l'appel européen à réindustrialiser le continent (Capello et Cerisola, 2023). *A fortiori*, les liens qu'entretiendrait cette réindustrialisation avec le territoire ne sont que très peu investigués, nous obligeant en quelque sorte à repartir des travaux (wallons ou internationaux) portant sur les relations qu'entretient plus généralement l'économie avec lesdits territoires.

⁶ « La plupart des travaux sur la désindustrialisation l'ont mesuré au travers de la décroissance de l'emploi manufacturier/industriel, en termes absolus ou relatifs. Un tel choix était toutefois discutable car cette tendance peut être expliquée par de nombreuses autres tendances qui n'ont rien à avoir avec une réelle réduction de la valeur ajoutée de l'industrie : processus physiologiques, progrès en termes d'innovation ou de technologie ou large restructuration ; tous affectent les dynamiques d'emplois mais ne capturent pas une réduction de la valeur ajoutée industrielle » (Capello et Cerisola, 2023, p. 4).

2.3 ACTEURS ET INSTIGATEURS DE LA RÉINDUSTRIALISATION

Il est à noter que la plupart des initiatives publiques en matière de réindustrialisation (ou plus largement de redéploiement économique) prennent acte du fait que la création d'un système économique productif local *ex-nihilo* n'est pas réaliste, prenant plutôt le pari de renforcer des secteurs existants, compétitifs et identifiés comme porteurs pour l'avenir. De manière générale, faire émerger un écosystème ou encore un cluster d'une ou plusieurs filières « à partir de rien » demeure une opération hautement hasardeuse (Wolf, 2024). En plus des ressources physiques, le territoire doit idéalement contenir au préalable des acteurs économiques déjà présents, des savoirs et des savoir-faire, voire une véritable tradition industrielle, et ce en plus de la main d'œuvre et de la proximité d'un marché (Périnaud et Morel Journal, 2023 ; France Culture, 2024 ; Bpi France, 2024). En Wallonie, les anciens bassins industriels du sillon, malgré la désindustrialisation, conservent quelques-uns de ces atouts (Van Caillie, 2024). Comme évoqué plus haut, il existe bien quelques territoires néo-industriels, faits de filières émergentes, mais ceux-ci reposent alors sur un écosystème d'innovation extrêmement puissant (Bpi France, 2024).

Se pose ensuite la question de « qui réindustrialise ». Cette réindustrialisation est loin d'être le seul fait de l'apparition ou de l'installation de nouvelles entreprises (étrangères). Elle est aussi et surtout le fruit de la croissance et du déploiement de nouvelles activités de la part des entreprises déjà existantes sur le territoire. Ainsi, pour la région carolorégienne, le groupe d'experts du plan CATCH reconnaît que « ce sont principalement les entreprises et les entrepreneurs déjà implantés à Charleroi qui nourrissent en grande partie la croissance » (CATCH, 2017). Ces logiques de développement opèrent sur un espace plus ou moins large selon les activités. Ainsi, l'usine d'Aerospacelab prévue à Marcinelle (Charleroi), et dont le siège se trouve à Mont-Saint-Guibert, est un exemple parmi d'autres de ce type de développement généré par la croissance des activités existantes. Le développement du Groupe Comet dans le Hainaut, actif dans le recyclage et l'économie circulaire, en est un autre. En région liégeoise, le groupe John Cockerill actif dans l'énergie, l'armement, l'industrie et l'environnement, est une émanation du poids lourd qu'était la sidérurgie et dont ne subsiste aujourd'hui que quelques rares représentants.

Il existe toutefois des exceptions au principe de la nécessaire présence d'acteurs économiques au préalable pour accentuer le développement de l'industrie. Elles concernent les activités pour lesquelles la ressource est non-délocalisable (exemples : les charbonnages au 19^{ème} siècle, les carrières aujourd'hui) ou celles pour lesquelles une très forte volonté politique les érige au rang d'industrie stratégique pour amoindrir le risque d'approvisionnement. C'est par exemple le cas des médicaments en France (Renard, 2023). Au niveau européen, l'attention se focalise notamment sur *Raw Materials*⁷ et les puces électroniques.

⁷ Les *Critical Raw Materials* sont une liste tenue par la Commission européenne des matériaux pour lesquels l'approvisionnement peut potentiellement être problématique dans un futur plus ou moins proche. Une série de politiques européennes mises récemment en place vise à amoindrir ce risque. Voir notamment : https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/raw-materials/areas-specific-interest/critical-raw-materials_en

Le mot « gigafactory » est apparu assez récemment dans la presse notamment économique, l'éclairage porté à ces poids lourds de l'industrie s'expliquant par l'importance des retombées pour le territoire qui l'accueille, tout en permettant aux politiques de réindustrialisation de porter sur le devant de la scène médiatique des exemples de réussite notoires (Voy-Gillis, 2024). L'installation d'une gigafactory peut pratiquement être perçue comme un trophée pour le territoire souhaitant se réindustrialiser. Parmi la série de gigafactories apparues récemment dans l'Hexagone, une très grande partie se concentre sur le territoire des Hauts-de-France (Voy-Gillis, 2024). Ce dernier a par ailleurs capté une part importante des investissements directs étrangers et des projets industriels français ces dernières années (cfr. Encadré p. 12) (L'Echo, 2023c).

2.4 ARGUMENTS EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE

L'Union européenne et plusieurs de ses États membres se sont saisis de la question de la réindustrialisation de leur territoire depuis plusieurs années. La première volonté est de moins dépendre de l'extérieur de l'Europe pour les produits manufacturés et de mieux maîtriser les chaînes de valeur. Avec les incertitudes géopolitiques, énergétiques et environnementales de plus en plus grandes, la distance devient une menace aussi bien pour la production que pour la consommation, invitant à porter un regard différent sur la géographie des chaînes de production de valeur et en poussant vers davantage de proximités (Van Caillie, 2024). Une autre volonté, en partie liée à la première, est aussi de rééquilibrer un appareil productif dominé par le secteur tertiaire (services et assimilés) et/ou l'économie présentielle⁸ (Commission européenne, 2020b ; Voy-Gillis, 2022 ; La Relève, 2024).

Les avantages d'un secteur industriel fort sont multiples. Il permet à son tour l'émergence, le développement ou le maintien d'autres secteurs économiques, qu'ils soient eux aussi productifs ou présents. Outre cet aspect purement économique, une industrie dynamique a aussi d'autres bienfaits, socio-économiques et budgétaires.

Un secteur industriel développé et diversifié permet d'augmenter le taux d'emploi⁹, en ce compris dans des territoires non-métropolitains¹⁰. En effet, la part de postes salariés dans l'industrie demeure significative dans les espaces intermédiaires et ruraux (Renard, 2023). L'industrie a ainsi été, historiquement, le moteur du développement de nombreuses petites et moyennes villes européennes (Gros-Balthazard et Talandier, 2023). Elle contribue ainsi à la cohésion sociale et territoriale (La Relève, 2024 ; Lluansi, 2024). En Wallonie, certaines communes dans des territoires non-métropolitains voire ruraux conservent encore aujourd'hui un taux d'emploi industriel significatif (Figure 4). Toutefois, de manière générale, la désindustrialisation a profondément affecté la région, affectant des pans entiers de secteurs et filières des premières phases de transformation de la matière. D'un point de vue socio-économique, l'écart s'est ainsi creusé avec d'autres territoires limitrophes, plus métropolitains, où se sont concentrés services et activités industrielles au plus proche des consommateurs.

⁸ L'économie présentielle « intègre l'impact des revenus de résidents générés ailleurs mais également l'impact des personnes qui dépensent sur un territoire sans y être domiciliées » (Halleux et al., 2019, p. 7).

⁹ Ce constat est toutefois à relativiser au regard du caractère de moins en moins intensif en emplois de l'industrie (voir point 3.3).

¹⁰ « [Le secteur de l'industrie] joue un rôle indirect en matière d'aménagement du territoire. Il y a plus d'emplois manufacturiers dans les zones moins densément peuplées, alors que les activités de service sont plus concentrées dans les grandes villes » (Renard, 2023, pp. 58-59).

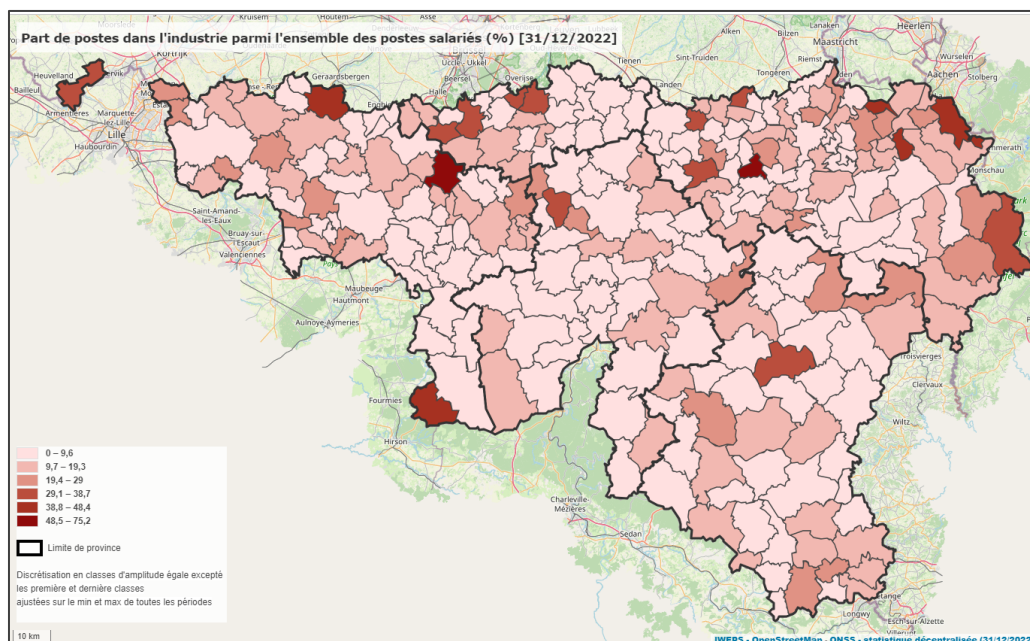


Figure 4 : Part de l'emploi salarié dans l'industrie (ONSS & IWEPS-WALSTAT, 2022)

L'industrie permet aussi de contribuer à de meilleures finances publiques et à la pérennité des politiques de sécurité sociale et de transition environnementale. Ainsi, l'industrie engendre, pour un territoire, davantage d'externalités positives que les secteurs de l'agriculture et des services (Renard, 2023).

À la suite de la pandémie de coronavirus de 2020, mais aussi des tensions géopolitiques et énergétiques de ces dernières années, la volonté de réindustrialisation du continent européen, avec le retour en grâce de la politique industrielle, s'est renforcée (Get Up Wallonia, 2021 ; Gros-Balthazard et Talandier, 2023). Les arguments avancés sont, entre autres, la réduction de la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement et de production des biens et services en Europe (Voy-Gillis, 2022 ; Renard, 2023 ; La Relève, 2024).

Les instabilités géopolitiques, l'insécurité d'approvisionnement à l'international ainsi qu'une tendance à la croissance des coûts de transport et énergétiques sont autant de facteurs poussant, si ce n'est à passer à l'acte et à relocaliser des activités, tout du moins à y réfléchir activement. Produire sur le territoire permet également de réduire les délais en rapprochant production et consommation, mais aussi d'améliorer l'efficacité du développement de nouveaux biens et services en rapprochant les lieux d'innovation et les lieux de production (Voy-Gillis, 2024).

Le changement climatique et les efforts de mitigation imposent de questionner et de repenser le modèle économique des entreprises et de réduire considérablement les consommations de matières premières vierges. L'économie circulaire est l'une des réponses à ces enjeux, la décarbonation de l'économie et l'efficacité énergétique en sont d'autres. De plus, et bien que cela puisse paraître paradoxal de prime abord, la réindustrialisation d'un territoire peut aussi être un levier de la lutte contre le réchauffement climatique et la crise environnementale (Lluansi, 2024 ; La Relève, 2024). Si elle a recours à des énergies décarbonées, elle permet non seulement de réduire les émissions des GES des trajets effectués par les inputs et les outputs, mais aussi d'éviter le recours à des processus industriels davantage émetteurs de gaz à effet de serre dans des pays moins soucieux de l'efficacité énergétique et de l'empreinte carbone des activités de transformation. Le secteur industriel aura par ailleurs à contribuer à cette décarbonation, permettant la création d'emplois notamment dans les domaines de l'énergie et de la mobilité (The Shift Project, 2024).

Dunkerque : un laboratoire alliant transition et réindustrialisation

Territoire historiquement désindustrialisé et socio-économiquement défavorisé, la région de Dunkerque émerge depuis quelques années comme l'un des hauts lieux de la réindustrialisation française. Celle-ci s'appuie de plus sur une série de secteurs et filières stratégiques pour la décarbonation de la société et la transition environnementale (énergie, hydrogène, batteries, recyclage, construction durable...). C'est tout un nouvel écosystème qui émerge autour de ces enjeux, avec l'appui des autorités locales et régionales.

Une partie de cet écosystème fonctionne selon une logique de symbiose industrielle, avec utilisation de la chaleur et des « déchets » (matériaux, liquides...) de certaines industries comme ressources par d'autres. La chaleur fatale alimente également le système de chauffage urbain d'une partie de la ville. La réussite de cette symbiose repose non seulement sur une forte proximité géographiques entre acteurs, mais aussi sur des infrastructures développées et des relations soutenues entre agents économiques (proximité de type organisationnelle) (Kasmi, 2021).

Le Dunkerquois est vu comme l'un des laboratoires de la transition de l'économie et un territoire pionnier de l'écologie industrielle en France, là où 20 % des émissions de CO₂ de l'ensemble de l'industrie hexagonale étaient jadis émis. Cette transformation de l'économie se note dans les chiffres et sur le terrain : 24 000 emplois créés sur une dizaine d'années, dans un territoire qui regagne à nouveau des habitants et est à présent concerné par une très forte demande en logements (Radio France, 2025).

3. FUTUR INCERTAIN DE L'INDUSTRIE

3.1 VENTS CONTRAIRES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

La faisabilité et la nature de la réindustrialisation, ainsi que la manière de procéder, sont régulièrement débattues (Voy-Gillis, 2022). Dans un contexte d'économie mondialisée¹¹, la concurrence vis-à-vis d'autres territoires¹², la croissance des contraintes réglementaires ainsi que les soubresauts du secteur énergétique (approvisionnement et prix fluctuants) conduisent à s'interroger sur la faisabilité même de cette réindustrialisation européenne. Ces derniers mois, l'actualité a fait vent des difficultés de l'industrie en Allemagne, tandis que des signaux non moins préoccupants dans des pays comme la France ont ravivé les craintes d'une reprise, voire de la poursuite, du déclin industriel de l'Europe compte tenu de la perte d'une série d'avantages comparatifs et de facteurs de compétitivité.

À l'heure actuelle, l'Europe se retrouve hautement handicapée par les prix de l'énergie, électricité en tête. En effet, malgré la baisse observée depuis le pic de la crise en 2022, ils demeurent plus élevés par rapport aux tarifs en vigueur dans des pays comme les Etats-Unis et la Chine (Draghi, 2024). De tels niveaux de prix risquent de rendre non-compétitives des filières entières fortement consommatrices d'énergie¹³. Le problème de l'électricité est hautement aigu, dans la mesure où, au-delà de brider désormais les marges et la rentabilité de toute une série d'activités économiques et industrielles, la transition vers une source d'énergie bas carbone nécessite des investissements, du temps et des ruptures technologiques complexes, rendant la transition périlleuse pour certains secteurs. C'est notamment le cas pour des entreprises à faibles marges qui ne peuvent répercuter le coût auprès de leurs clients (La Relève, 2024 ; L'Echo, 2024).

D'importants investissements apparaissent dès lors nécessaires pour assurer une transition énergétique de la société qui soit soutenable par chacune de ses composantes dont l'industrie et l'économie. Ils concernent tant la production que la transformation, mais aussi le transport et le stockage d'énergie et d'électricité. Les enjeux à cet égard sont triples :

- garantir l'accès à une énergie bas carbone à prix compétitif ;
- maintenir les investissements en encadrant et en conditionnant les aides publiques en ce sens ;
- mettre en place des mesures anti-dumping et de soutien aux filières bas carbone pour protéger les producteurs européens face au *dumping* de producteurs étrangers, qui exportent leurs produits fabriqués avec des contraintes sociales et environnementales moindre vers l'UE à des prix inférieurs à leur valeur normale.

La lutte contre le réchauffement climatique et les crises environnementales diverses font également s'interroger certains experts et acteurs sur les secteurs et filières qui seraient à privilégier pour décarboner l'économie et la société (Le Monde, 2025). La politique économique et industrielle européenne menée ces dernières années s'inscrit notamment dans cette philosophie.

¹¹ On rappellera ici la stagnation de la croissance du commerce international depuis 2008. Malgré le développement de politiques commerciales plus restrictives ces quinze dernières années, la mondialisation, si elle est questionnée, n'a pas (encore ?) été remise fondamentalement en question.

¹² Ceux-ci prennent par ailleurs des décisions pour protéger ou favoriser leur industrie (l'*Inflation Reduction Act* aux USA par exemple).

¹³ Les filières de la pâte à papier, du verre, des métaux précieux et non-ferreux, de la sidérurgie et de l'aciérie ainsi que de la chimie, entre autres, sont particulièrement concernées.

La démographie est l'un des déterminants majeurs du niveau de développement économique d'un territoire (Tsvetkova *et al.*, 2020). Elle permet tant la mise en place d'un marché pour les différents biens et services que la rencontre des besoins en main d'œuvre des entreprises. Or, l'Europe fait face à une démographie atone qui se traduit ainsi de deux manières. Premièrement, elle pèse sur la demande et la consommation. Deuxièmement, elle entraîne un progressif déclin de la population active (Draghi, 2024). Cet aspect se combine à la formation et au manque de compétences de la main d'œuvre. Par exemple, si le niveau de formation des talents en sciences, technologie, ingénierie et mathématique (STEM) est bon en Europe, le nombre de diplômés de ces matières est limité et relativement inférieur à celui des États-Unis. Sans modification profonde du système de formation (intégrant notamment l'enjeu de la digitalisation de l'économie), les difficultés de recrutement d'ores et déjà rencontrées par une part significative des entreprises européennes sont donc appelées à se renforcer dans le futur, et seront particulièrement aiguës au niveau de la main d'œuvre non-manuelle hautement qualifiée (Draghi, 2024).

Un autre facteur négatif, bien que débattu, est le progressif retard pris par l'Europe en matière de technologie et d'innovation (dans le digital notamment), pesant sur la productivité du Vieux Continent au regard d'autres puissances économiques, États-Unis en tête. Il se double, pour l'économie européenne, d'une commercialisation limitée des outputs de la recherche et de l'innovation (Draghi, 2024)¹⁴. Ce retard pourrait être de nature à freiner le développement et le maintien d'une industrie européenne¹⁵ qui perdrait progressivement les points forts qui la démarquait dans l'économie mondialisée (Lluansi, 2024).

3.2 DÉBAT SUR LES FILIÈRES

Une série d'activités issue de l'industrie lourde et/ou « historique » arrive toutefois à se maintenir malgré les chamboulements observés ces dernières décennies. Elles ont développé une certaine résilience aux changements en diversifiant leurs activités. Ces industries sont parfois des champions nationaux/européens dans leur secteur/filière et contribuent à la souveraineté économique des territoires où elles sont implantées. Le maintien et le renforcement de certaines filières ou de certains secteurs¹⁶ à l'échelle locale, régionale voire européenne permettent par ailleurs, tout en contribuant au redéploiement de l'activité économique, de renforcer la résilience et la souveraineté territoriales face aux chocs de diverses natures.

Dans un autre registre, les débats portant sur les filières et les types d'activités potentiellement (re)déployables sur les territoires européens n'en sont pas moins soutenus. L'approche sectorielle régulièrement évoquée suscite des réactions en matière de gouvernance, d'aides publiques mais aussi de prévisibilité (Institut Destrée, 2021 ; Institut Destrée, 2021b). Par ailleurs, le rétablissement de filières industrielles est lui-même débattu et considéré comme étant d'un autre temps, l'attention politique devant plutôt se concentrer sur d'autres aspects comme la facilitation de l'entrepreneuriat (Déclic, 2024).

¹⁴ « There are not enough academic institutions achieving top levels of excellence and the pipeline from innovation into commercialisation is weak [...] The innovation pipeline in the EU is also weaker at the next stage of commercialising fundamental research. Much of the knowledge generated by European researchers remains commercially unexploited. » (Draghi, 2024, pp. 28-29).

¹⁵ « A weak tech sector will hinder innovation performance in a wide range of adjacent fields, such as pharma, energy, materials and defence. » (Draghi, 2024, p. 24).

¹⁶ Nous évoquons ici tant l'accès aux ressources du sous-sol européen, le déploiement de l'économie circulaire ou encore le renforcement des capacités de production d'énergie décarbonée.

Ces constats sont à mettre en parallèle des volontés de redéployer en Wallonie des chaînes de valeur réalisées (en bonne partie) à l'extérieur de la région. La portée de la part d'économies « relocalisables » ou déployables est ainsi sujette à débat, se limitant possiblement à des productions hautement technologiques (Institut Destrée, 2021b) et/ou dans des domaines pour lesquels la Wallonie, dont il convient de rappeler le caractère très ouvert de l'économie, possède un avantage comparatif (Get Up Wallonia¹⁷, 2021). Exemple parmi d'autres, le plan CATCH avance que « dans la mesure où les secteurs à plus faible valeur ajoutée continueront à subir la pression concurrentielle de pays à bas coûts salariaux et les effets de l'automatisation [permettant des gains de productivité, ndlr], il est nécessaire plus que jamais d'accélérer la reconversion dans les secteurs à haute valeur¹⁸ » (CATCH, 2017, p. 18).

Cette position de concentrer les efforts de réindustrialisation et de redéploiement économique sur les secteurs de pointe/à haute valeur, dans la lignée de la volonté européenne, est débattue (Capello et Cerisola, 2023 ; Van Caillie, 2024). Notamment en France, où cette discussion a lieu, certains experts estiment que cette stratégie a, jusqu'à présent, été un échec et que le pays devrait diversifier sa réindustrialisation vers d'autres secteurs plus « communs », notamment au nom de la souveraineté économique. En outre, la spécialisation d'un territoire vers un nombre restreint de secteurs et filières est de nature à réduire la résilience de celui-ci face aux chocs externes divers, compliquant sa reconversion lorsqu'il vit un déclin économique (Assemblée nationale, 2025). Enfin, une trajectoire de réindustrialisation qui miserait (aussi) sur des activités plus proches des premières phases de transformation de la matière permettrait potentiellement le renforcement de la cohésion territoriale, ces activités étant capables de se redéployer aussi dans les espaces non métropolitains¹⁹ (Lluansi, 2024).

Certaines industries, souvent délocalisées pour leurs impacts environnementaux, demeurent essentielles : elles constituent la base des chaînes de valeur et le socle des transitions futures. Voy-Gillis indique notamment que négliger ces secteurs « de base » pourrait non seulement mettre en péril les industries européennes actuelles, mais également leur capacité à relever les défis environnementaux de demain. Van Caillie (2024) insiste également sur la nécessité de consolider rapidement une série de secteurs et filières critiques et stratégiques pour la bonne santé économique de l'Europe dans un monde de plus en plus incertain. Cela aurait sans doute comme corollaire une approche un peu plus protectionniste qu'actuellement (Van Caillie, 2024).

¹⁷ « Depuis 50 ans, les stratégies de développement via la substitution aux importations ont été abandonnées en faveur de celles via la promotion de l'exportation, et cela s'applique naturellement à une petite économie très ouverte comme la Wallonie. Il est donc important d'évaluer la pertinence de relocaliser en Wallonie certains segments de chaînes de valeur, pour éviter de : (i) gaspiller l'argent public, et (ii) rendre l'activité économique moins attractive si on la force à intégrer un chaînon local pour lequel la Wallonie n'a pas d'avantage comparatif » (Get Up Wallonia, 2021, p107).

¹⁸ Le plan CATCH fait ici référence aux secteurs à haute intensité technologique et de connaissance et reconnus comme porteurs pour l'avenir, en cohérence avec la vision industrielle de la Wallonie et d'ores et déjà présents dans la région de Charleroi. Il se concentre ainsi sur l'industrie manufacturière de pointe, les transports et la logistique, les industries du vivant (biotechnologies notamment) et les secteurs à la croisée du créatif et du digital.

¹⁹ Lluansi (2024) fait ainsi référence aux activités suivantes : métallurgie, papeterie, chimie, impression-reproduction, plasturgie, électricité-eau-gaz, cockéfaction-raffinage, bois-production de bois, produits métalliques, traitement des déchets...

3.3 IMPACT SUR L'EMPLOI

Ces dernières décennies, l'évolution de l'industrie l'a amenée à être moins intensive en emplois qu'auparavant et à avoir recours à de la main d'œuvre plus qualifiée (Gros-Balthazard et Talandier, 2023 ; Van Caillie, 2024). Cette tendance est vraisemblablement appelée à se poursuivre. Ainsi, il peut d'ores et déjà être avancé que le redéploiement des activités industrielles en Wallonie se traduirait davantage par une croissance plus soutenue de la création de valeur et de richesses que par une croissance de l'emploi direct productif, celui-ci intéressant de plus en plus des personnes hautement formées (diplômés du supérieur et/ou ouvriers très qualifiés²⁰). Cet écart est dû aux gains de productivité observés dans l'industrie.

AGORIA (2023) estime ainsi que, pour une série de secteurs économiques (en ce compris industriels), la tendance actuelle en Belgique est à un accroissement en termes de productivité en volume²¹, mais à une stagnation voire un déclin en termes d'emplois. Ces deux dernières décennies, les gains de productivité ont par ailleurs été plus élevés dans l'industrie manufacturière que dans les autres secteurs de l'économie, tant en Belgique qu'en Wallonie. Ce rythme s'est toutefois cassé ces dernières années (Conseil National de la Productivité, 2024).

Pour réussir, une réindustrialisation diversifiée, qui ne porterait pas uniquement sur des filières « de pointe » et/ou à haute intensité technologique et de connaissance, devrait vraisemblablement miser sur une automatisation et une robotisation accrues des chaînes de production ainsi qu'une maîtrise générale des coûts afin que les filières associées soient compétitives sur la scène internationale. Le corollaire est alors un impact incertain sur l'emploi direct. Ces éléments s'inscrivent dans la tendance lourde de l'industrie de moins en moins intensive en force de travail (Gros-Balthazard et Talandier, 2023 ; Luansi, 2024 ; Van Caillie, 2024).

²⁰ A considérer comme une généralité, cette dernière n'excluant pas que quelques secteurs et filières voient une demande en emplois augmenter plus fortement.

²¹ La productivité en volume est une mesure de l'efficacité avec laquelle les ressources, telles que le travail et le capital, sont utilisées pour produire des biens et services. Elle correspond généralement au rapport entre la quantité de biens et services produits (la production en volume) et les ressources utilisées pour les produire. Par exemple, la productivité au travail en volume sera mesurée par le ratio entre la quantité de biens produits par heure de travail. Une augmentation de ces ratios indique qu'une entreprise (ou un écosystème) produit plus de biens et services avec les mêmes ressources.

Un redéploiement de l'industrie, notamment s'il demeure peu soutenu, ne s'accompagnerait dès lors pas nécessairement d'une hausse significative du taux d'emploi direct^{22 23}. Cette hausse resterait inférieure à la croissance de la valeur ajoutée industrielle. Cette évolution ne satisferait donc pas pleinement l'une des attentes sociétales et politiques vis-à-vis de l'industrie, à savoir la remise au travail d'une population peu qualifiée notamment²⁴ (L'Express, 2024 ; Bpi France, 2024 ; Van Caillie, 2024). Or, la hausse du taux d'emploi constitue l'un des arguments en faveur d'une réindustrialisation en Wallonie (L'Echo, 2024b). Néanmoins, une croissance plus soutenue de l'emploi indirect serait à considérer (TIC, services aux entreprises, transport et logistique, maintenance, gestion de la fin de vie des biens...), qui, pour partie, aurait recours à de la main d'œuvre moins qualifiée (Van Caillie, 2024). Dans un scénario d'une forte réindustrialisation et malgré le caractère moins intensif en main d'œuvre, de substantielles hausses de l'emploi, tant direct que indirect, deviendraient alors probables, contribuant dès lors au maintien voire au renforcement de la cohésion territoriale.

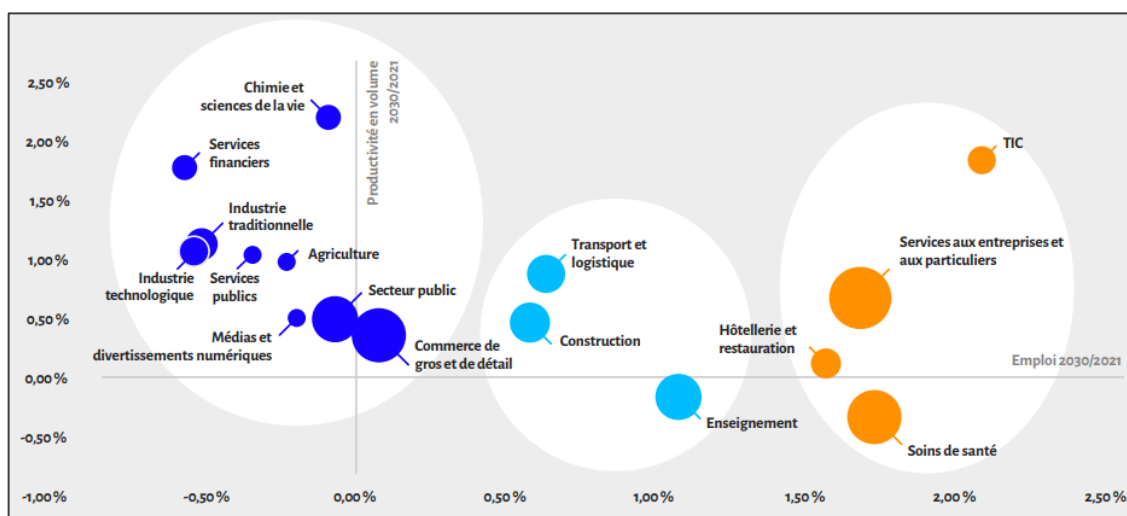


Figure 5 : Évolution attendue de la productivité (en volume) et de l'emploi entre 2021 et 2030 pour une série de secteurs économiques sur la base de la tendance actuelle (AGORIA, 2023).

²² Olivier Lluansi (2024) explique notamment qu'un scénario de maintien de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB français (soit une croissance de l'industrie du même ordre que la croissance économique générale) n'entraînerait pas de hausse de l'emploi industriel en raison des gains de productivité de l'industrie, et ne contribuerait donc pas à la cohésion territoriale. Or, la croissance de richesses dans l'absolu, et donc la hausse de la valeur ajoutée manufacturière associée, correspond déjà à une certaine dynamique de réindustrialisation.

²³ Nous rappelons ici le caractère général de ce constat, ce qui n'exclut par des particularités pour quelques secteurs.

²⁴ Il convient toutefois de rappeler qu'actuellement, sans réelle dynamique de réindustrialisation, de nombreux emplois demeurent vacants, et que malgré les incertitudes que font peser les progrès du numérique et de l'intelligence artificielle, des enjeux comme la formation, la localisation des activités économiques et le manque d'attractivité des territoires qui accueillent les usines (la désindustrialisation en a donné une image négative) demeurent importants (Voy-Gillis et Lluansi, 2020). Ces manques se retrouveront exacerbés et pourraient même devenir bloquants pour un éventuel redéploiement de l'activité économique secondaire.

À cela s'ajoute les dynamiques de numérisation et de digitalisation de l'économie qui ouvrent de nouvelles opportunités de développement hautement technologiques réduisant les besoins en main d'œuvre et concentrant ces derniers vers des personnes très formées. L'activité secondaire évoluerait dès lors vers une informatisation de l'industrie²⁵ (Wink et al., 2015). Les progrès et débats autour de l'intelligence artificielle renforcent le constat et vont probablement influencer davantage sur le futur de l'économie, à tout le moins une partie de celle-ci. L'irruption de l'IA pourrait ainsi permettre l'accroissement de la productivité, dans des proportions toutefois difficiles à cerner actuellement (Conseil National de la Productivité, 2024 ; Draghi, 2024).

Cette digitalisation de l'économie alimente toutefois un malaise, celui de voir des pans entiers d'emplois « facilement automatisables²⁶ » être remplacés par des robots ou d'autres solutions digitales. L'importance de ce remplacement est variable selon les estimations. Par exemple, en France, il est estimé que 10 à 15 % des emplois seraient automatisables. Ce chiffre monte à un quart dans l'industrie. Aux États-Unis, d'autres études avancent des chiffres aussi élevés que presque la moitié des emplois. Toutefois, les premiers retours d'expérience montrent qu'une usine fortement automatisée ne peut fonctionner sans personnel « humain », sa complexité nécessitant à son tour d'autres types de compétences pour la maintenance et le pilotage de l'activité. Par ailleurs, le développement de la cobotique²⁷ ouvre la voie à une coopération entre humains et robots dans le domaine de l'industrie. De plus, la croissance de l'activité sous l'effet de la robotisation tend à générer de nouveaux emplois à son tour²⁸ (Voy-Gillis et Lluansi, 2020). Dans son rapport sur la compétitivité européenne, Mario Draghi nuance toutefois l'impact de l'IA sur l'emploi en avançant que si, jusqu'à présent, elle a eu pour effet d'augmenter la main d'œuvre plutôt que de la remplacer, il ne peut être exclu que cette association soit provisoire du fait de la maturité encore incomplète des usages (Draghi, 2024)²⁹.

²⁵ Les termes évoqués en anglais par Wink et al. (2015) sont “computerization of manufacturing” and “the Internet of Things”.

²⁶ Un emploi facilement automatisable est un emploi fait de tâches répétitives ou suivant un processus précis fixés à l'avance (Voy-Gillis et Lluansi, 2020).

²⁷ Un cobot est un robot auquel sont déléguées les tâches les plus pénibles d'une fonction, permettant à l'opérateur humain de se concentrer sur d'autres tâches moins pénibles et à plus forte valeur ajoutée.

²⁸ Voy-Gillis et Lluansi (2020) avancent cependant que cet effet est d'ampleur variable selon les pays, en fonction du profil d'activités industrielle de ces derniers et le caractère avancé ou retardataire de l'automatisation. Ainsi, les 180 000 robots en Allemagne ne sont pas accompagnés d'une forte destruction d'emplois industriels ces quinze dernières années, là où la France, avec seulement 30 000 robots, a perdu 20 % de ses emplois industriels sur la même période.

²⁹ « The impact of AI in Europe has so far been labour-enhancing rather than labour-replacing: there is a positive association between AI exposure and the sector-occupation employment share. However, this association may be transitory as businesses are still in the early stage of understanding how to deploy these technologies. » (Draghi, 2024, p. 25).

3.4 OPPORTUNITÉS ET MENACES DANS UN MONDE INCERTAIN

Quelques éléments viennent apporter des nuances aux constats généraux de concurrence mondiale et d'avantages comparatifs. Tout d'abord, la nature de certains biens (notamment putrescibles et/ou pondéreux) est propice au redéploiement d'activités à proximité des ressources, notamment dans un contexte où l'énergie chère ferait grimper les coûts de transport. On peut ainsi supposer, pour ne donner que quelques exemples, que le recyclage de certains matériaux, certains pans de la métallurgie, l'industrie agro-alimentaire, l'industrie du bois, les activités extractives ou encore la chimie (pour certains types de produits à conditionner) peuvent être concernés dans une certaine mesure.

Dans un autre registre, des modifications d'ordre réglementaires ou géopolitiques peuvent induire un nouvel intérêt pour redévelopper certaines filières. C'est notamment le cas du recyclage des plastiques depuis que la Chine (ainsi qu'une série d'autres pays asiatiques) a mis en place en 2017 une interdiction d'import des déchets de ce type (Organisation des Nations Unies, 2018).

Cet exemple singulier s'inscrit dans une logique de stagnation de la croissance du commerce international sous l'impulsion de politiques commerciales de plus en plus restrictives mises en place depuis une quinzaine d'années (Voy-Gillis et Lluansi, 2020). L'Union européenne a longtemps fait le choix de ne pas s'inscrire dans cette tendance en n'affichant pas de réelles volontés protectionnistes et en n'ayant qu'assez peu recours aux différents mécanismes de défense commerciale en égard de certains États (Lluansi, 2024). Toutefois, ces dernières années, le caractère menaçant de l'*Inflation Reduction Act* américain (L'Echo, 2023i) ou encore la concurrence de plus en plus forte de l'Asie, Chine en tête, ont quelque peu infléchi la position de la Commission européenne. L'Union européenne souhaite à présent favoriser la décarbonation de son économie tout en tentant de protégeant son industrie³⁰ (Lluansi, 2024). C'est sous cet angle que peut se comprendre la mise en place du *Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières*³¹. L'incidence de ce mécanisme sur l'industrie européenne reste toutefois à mesurer. Il est possible que cette tendance au protectionnisme « volontaire » européen se renforce au cours des prochaines années afin de protéger la compétitivité de l'industrie européenne (et sa décarbonation).

³⁰ « Pour que l'industrie soit en mesure de répondre à nos ambitions de relocalisation, de décarbonation, de verdissement, d'innovation ou de digitalisation, il faut qu'elle puisse valoriser sur le marché une production plus durable, plus sûre et plus respectueuse des salariés et de l'environnement auprès du public (acceptabilité), de ses clients (l'industrie aval) et des consommateurs finaux (le marché). Aujourd'hui, par ignorance, naïveté, hypocrisie ou cynisme, nous acceptons collectivement d'acheter des produits à impact environnemental élevé ou fabriqués dans des conditions sociales défaillantes, tout en exigeant de l'industrie européenne qu'elle soit irréprochable » (Lluansi, 2024, p228).

³¹ « Depuis le 1 octobre 2023, le règlement (UE) 2023/956 a introduit le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'UE dans le but de réduire les émissions de carbone, de fixer un juste prix pour le carbone émis lors de la production de marchandises à forte intensité de carbone importées dans l'UE et d'encourager une production industrielle plus propre grâce à une méthode de calcul des émissions intrinsèques conformément à l'accord de Paris et au paquet "Ajustement à l'objectif 55" de l'UE » (Commission européenne, 2023b).

À cela s'ajoute les mécanismes protectionnistes mis en place en réaction aux troubles d'ordre divers mondiaux. Ainsi, sous l'effet de tensions géopolitiques de plus en plus fortes et de disparités de plus en plus importantes en matière d'approvisionnement énergétique et en ressources à coût raisonnable, l'une des probabilités est que l'Union européenne et les pays des autres continents augmentent l'importance des barrières au libre-échange (frais de douanes majorés, quota d'import et d'export, embargos, mesures diverses...) et/ou subissent des disruptions d'approvisionnement. Les conséquences sur l'industrie et l'économie sont incertaines. Ainsi, certaines filières pourraient survivre voire se renforcer, tandis que d'autres pourraient décliner voire disparaître... Hypothétiquement, les activités qui dépendent de ressources et de prestations se trouvant sur le territoire européen – ou qui parviennent à y trouver aisément des substituts – résistent davantage à cette nouvelle donne, voire se développent, sous réserve que leurs produits ne deviennent pas impayables pour les Européens.

Par ailleurs, il existe également une concurrence intra-européenne. Si la Commission européenne, au travers de ses plans et actions divers, se veut devenir un acteur de plus en plus important, la politique économique demeure une compétence des États membres, de telle sorte qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de réel projet industriel commun à l'échelle de l'Union européenne (L'Echo, 2023h ; La Relève, 2024). Les visions diverses, parfois antagonistes entre États, entraînant *de facto* une compétition entre ces derniers, tant pour développer les activités endogènes que pour tenter d'attirer des investissements étrangers.

Depuis quelques années, les grands pays, dont la France et l'Allemagne, au-delà de promouvoir en continu leurs atouts à l'international, ont recours à des aides (Figure 6) et subventions massives accordées au secteur industriel (L'Echo, 2023h).

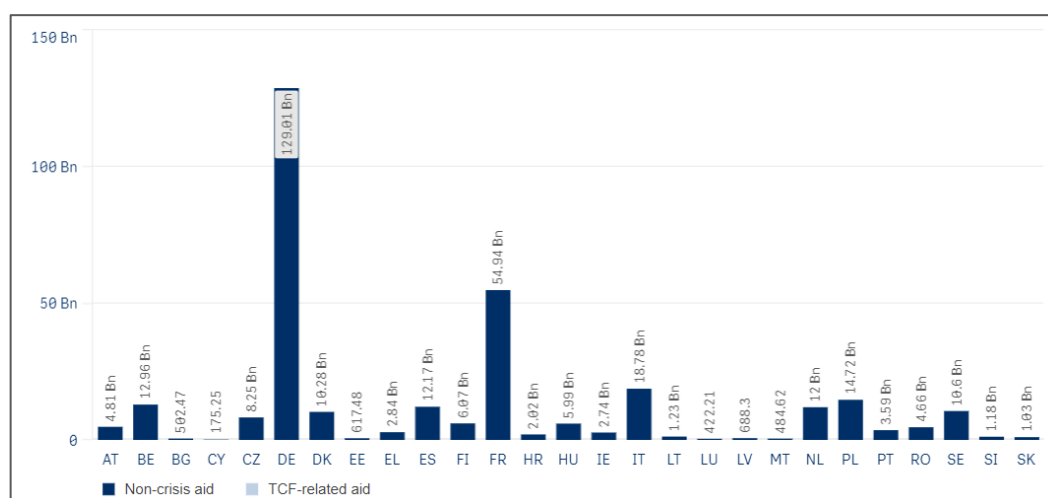


Figure 6 : Montant des aides d'État « à vocation économique³² » approuvées par la Commission européenne pour la période 2020-2022 (Commission européenne, 2024).

³² Dans le module de recherche de la page correspondante (https://competition-policy.ec.europa.eu/state-aid/scoreboard/scoreboard-state-aid-data_en), ont été retenus les aides visant les objectifs suivants : Employment, Environmental protection including energy savings, Promote the execution of an important project of common European interest, Promotion of export and internationalisation, Regional development, Research-development-innovation, Sectoral development, SMEs including risk capital.

L'objectif est ici de (tenter de) maintenir à flot des activités désormais menacées par les conséquences des soubresauts géopolitiques et énergétiques mais aussi de (re)développer des industries jugées stratégiques (d'importance « nationale »). À ce jeu-là, force est de constater que la Belgique, et surtout la Wallonie, ne possèdent pas les capacités notamment financières suffisantes pour jouer les premiers rôles dans cette compétition. Ces territoires doivent dès lors miser sur leurs atouts intrinsèques, parmi lesquels des déterminants d'ordre territorial, pour demeurer suffisamment compétitif et attractif tant pour leur propre économie que pour d'éventuels investisseurs étrangers.

À plus long terme, la réindustrialisation de l'Europe est à mettre en parallèle avec les incertitudes liées à l'état de la transition énergétique, le possible épuisement de certaines ressources et la capacité de leur trouver des substituts, les évolutions démographiques et la dégradation climatique et environnementale.

4. LE REDÉPLOIEMENT ÉCONOMIQUE WALLON : UN CHEMIN SOUHAITÉ MAIS PARSEMÉ D'EMBUCHES

Le redéploiement économique de la Wallonie est un enjeu d'importance, celui-ci étant évoqué et appelé de leurs vœux par plusieurs instances, et ce depuis plusieurs décennies. De multiples initiatives ont souhaité et cherché à redresser l'économie wallonne. Dans ce cadre, il convient de signaler que le présent travail n'a pas pour vocation première d'analyser ou de formuler d'éventuelles recommandations au regard de la substance même de la politique économique portée par les instances wallonnes, à savoir les activités et filières visées. Notre rapport porte par contre sur les aspects territoriaux qui influencent le développement économique et la réindustrialisation. La gouvernance territoriale est ainsi une pièce majeure du puzzle de la politique économique et industrielle, aux côtés d'autres éléments indispensables comme l'enseignement, la recherche et développement... (Déclic, 2024).

4.1 POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE WALLONNE

Une partie significative des évolutions économiques observées en Wallonie s'inscrit dans le cadre de stratégies et initiatives d'ordre économique prises par la Région. Ces dernières prennent place dans le cadre des réformes successives de l'État belge lui ayant transféré comme compétences les leviers permettant d'agir sur le développement territorial (économie et aménagement du territoire notamment), mais aussi sur la recherche et l'innovation technologique (Wilmotte et Halleux, 2018). À l'origine, c'est en effet l'État alors unitaire qui avait mis en place une série d'initiatives visant à relancer puis à consolider le développement économique d'après-guerre, de manière à accueillir notamment des entreprises et des capitaux étrangers. Les Lois d'expansion économique de 1959, puis la Loi organique de l'aménagement de 1962, fondent ainsi la politique d'accueil de l'activité économique, permettant l'apparition des premiers grands parcs d'activité économique

Depuis une vingtaine d'années, le Gouvernement wallon (généralement sur recommandation européenne) multiplie ainsi les initiatives dont la portée est (tout du moins en partie) industrielle : l'économie circulaire avec *Circular Wallonia*³³, l'économie numérique avec *Digital Wallonia*³⁴, les pôles de compétitivité et les clusters, la Stratégie de Spécialisation Intelligente³⁵...

³³ Voir notamment <https://economiecirculaire.wallonie.be/fr>

³⁴ Voir notamment <https://www.digitalwallonia.be/fr/>

³⁵ Voir notamment <https://s3.wallonie.be/home/actualites/actualites/cg--actualite.html>

La Déclaration de Politique Régionale 2024-2029 du Gouvernement wallon porte par ailleurs une grande attention à la réindustrialisation et au redéploiement de l'activité économique, en rappelant une série d'enjeux territoriaux, en ce compris la mise à disposition du foncier à vocation économique et son intégration dans les logiques d'optimisation spatiale (Gouvernement wallon, 2024).

En 2023, l'Union Wallonne des Entreprises a publié un *position paper* sur cette question, fixant un idéal de 20 % du PIB wallon généré par l'activité industrielle (manufacturière) tout en visant la constitution d'écosystèmes industriels résilients face aux enjeux environnementaux, mais aussi face aux incertitudes pesant sur le marché mondial (UWE, 2023). Le Plan de Relance wallon va plus loin, en fixant quant à lui un objectif de 25 % du PIB régional généré par l'industrie et le secteur de la construction d'ici à 2030, contre 20,9 % en 2023.

La Stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie

Dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds européens, l'Union européenne a demandé à toutes les régions d'Europe d'élaborer une « stratégie de spécialisation intelligente » (*smart specialization strategy*) pour la recherche et l'innovation sur leur territoire : il s'agit de la S3 (Commission européenne, 2014b).

L'une des différences entre la S3 et d'autres initiatives et stratégies économiques est d'être davantage territoriale que sectorielle. Elle s'inscrit dans l'agenda de croissance et d'emploi de la Commission européenne comme une stratégie régionale de recherche et d'innovation. En effet, chaque région a la charge de sa stratégie de façon à adapter le programme selon le contexte local et les avantages compétitifs qu'il induit. Les régions se concentrent ainsi sur les domaines d'innovation pour lesquels elles ont les meilleurs atouts par rapport aux autres régions européennes. Dans toute l'Europe, les administrations, les entreprises, les centres de recherche et les universités ont donc collaboré pour identifier au sein de leur région les secteurs d'activité dont le potentiel de croissance est le plus prometteur (Bianchet et al., 2020).

En 2020, dans le cadre de la nouvelle mouture de Stratégie de Spécialisation Intelligente (2021-2027), cinq Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS) ont été arrêtés par le Gouvernement wallon (Wallonie, 2023) :

- Matériaux circulaires
- Innovation pour une santé renforcée
- Innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs
- Systèmes énergétiques et habitat durables
- Chaînes agro-alimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement.

4.2 POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE EUROPÉENNE

Le Pacte Vert européen et la Nouvelle Stratégie industrielle pour l'Europe traduisent la volonté politique industrielle de l'Union européenne. Elles visent ainsi une série de secteurs qui permettront à l'industrie d'atteindre la neutralité climatique et de façonner l'avenir numérique de l'Europe (Commission européenne, 2020b).

En termes de neutralité climatique, le Pacte Vert porte notamment son attention sur la nécessité de développer de nouveaux marchés pour des produits circulaires et neutres sur le plan climatique, en citant notamment les secteurs de l'acier, du ciment et de la chimie (Commission européenne, 2020b). Le secteur de la production énergétique est également visé, avec le besoin mis en évidence de renforcer les capacités industrielles européennes dans la fabrication des composantes des unités de production d'énergie renouvelable tels que l'éolien, le photovoltaïque mais aussi l'hydrogène propre (Commission européenne, 2020b).

L'économie circulaire est également appuyée par la Commission européenne (2020b). Ainsi, les *clean-techs* sont particulièrement encouragées.

L'économie numérique et numérisée est également visée, avec la volonté européenne de voir se renforcer ses capacités industrielles dans le domaine des infrastructures numériques critiques (Commission européenne, 2020b).

La Commission européenne (2020b) souhaite également mettre l'accent sur les industries de la mobilité durable et intelligente, ainsi que sur les secteurs de la défense et du spatial. Une nouvelle stratégie pour le secteur pharmaceutique est également mentionnée.

Afin de favoriser tant la transition énergétique que d'augmenter sa résilience en diminuant les dépendances au reste du monde, la Commission européenne a développé le terme d'*Important Projects of Common European Interest* (IPCEIs). Ces projets sont reconnus, outre leur rôle pour la décarbonation et la transition digitale, comme potentiellement porteurs pour la croissance économique et l'emploi, tout en renforçant la compétitivité de l'industrie et de l'économie européennes (Commission européenne, n.d.c). Les projets approuvés (dont certains belges) portent notamment sur la microélectronique (dont les puces), les batteries, l'hydrogène et les TIC.

Une série d'initiatives découle du Pacte Vert et de la Nouvelle Stratégie industrielle pour l'Europe. La première, le *Critical Raw Material Act*, vise à ce que l'Union européenne maîtrise un accès sûr et durable à une série de matières premières jugées « critiques³⁶ » en raison, d'une part, de la présence actuellement limitée de gisements sur son sol et, d'autre part, de la demande de plus en plus forte pour ces matériaux nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques et de développement numérique (Commission européenne, n.d.). Ces matériaux sont indispensables à certains secteurs et filières comme l'électromobilité, les batteries, les énergies renouvelables, les produits pharmaceutiques, l'industrie aérospatiale, la défense et les applications numériques (Commission européenne, 2020b). Ces démarches s'inscrivent dans la volonté de reconnaître et de renforcer certaines ressources et filières critiques de manière à réduire la dépendance à l'extérieur et diminuer la vulnérabilité aux chocs géopolitiques (Van Caillie, 2024).

³⁶ Sont considérés a) la bauxite/l'alumine/l'aluminium b) le bismuth c) le bore de qualité métallurgique d) le cobalt e) le cuivre f) le gallium g) le germanium h) le lithium de qualité batterie i) j) le magnésium métal le manganèse de qualité batterie k) le graphite de qualité batterie l) le nickel de qualité batterie m) les platinoïdes n) les terres rares destinées à la production d'aimants permanents (Nd, Pr, Tb, Dy, Gd, Sm et Ce) o) le silicium métal p) le titane métal q) le tungstène (Union européenne, 2024).

Cette initiative, en portant son attention sur l'accès et la disponibilité des ressources, a une série d'impacts territoriaux tangibles. En premier lieu, elle renforce l'intérêt pour la prospection et l'exploitation des ressources minières du sous-sol européen. En second lieu, elle vise à diversifier les sources d'imports et à ne pas dépendre seulement de quelques pays. En troisième lieu, elle confère à l'économie circulaire un rôle primordial pour l'accès à ces ressources³⁷. Elle invite également les autorités compétentes en matière d'aménagement du territoire à inscrire les projets dans le secteur des matières premières critiques dans les plans de zone et d'occupation des sols et les stratégies territoriales ainsi qu'à faciliter la mise en œuvre de ces projets³⁸ (Union européenne, 2024).

Autre initiative très récente, le *Net-Zero Industry Act* vise à établir un cadre favorable au renforcement de la compétitivité de l'industrie et des technologies européennes cruciales pour la décarbonation³⁹. Les projets en lien avec ces secteurs et filières se verront ainsi facilités dans leur implémentation, notamment au niveau administratif et juridique. Ces éléments doivent également être traduits dans les plans relatifs au climat et à l'énergie mais aussi dans l'arsenal planologique et stratégique relatif à l'aménagement du territoire des États et régions membres⁴⁰ (Commission européenne, n.d.b ; Union européenne, 2024b). L'un des éléments du toolkit stratégique de l'Union européenne est de faciliter l'émergence de concentrations spatiales de technologies et activités relatives, nommées *Net-Zero Acceleration Valleys*. Cette concentration est notamment rendue nécessaire par le caractère hautement intensif en connaissances et le besoin en main d'œuvre formée ainsi que l'accès aux intrants (Wolf, 2024).

Toujours aussi récemment, la Wallonie a été retenue pour intégrer le consortium *European Circular Economy Innovation Valley* (dans le cadre des Vallées régionales de l'innovation) qui, comme son nom l'indique, vise à déployer davantage l'économie circulaire et à favoriser l'innovation dans ce domaine. Pour la Wallonie, l'intégration au sein de ce consortium s'inscrit dans la logique de l'axe « matériaux circulaires » de la Stratégie de Spatialisation Intelligente et vise à renforcer la position de leader de la région dans cette filière (Commission européenne, 2024).

³⁷À titre d'information, l'Union européenne pourrait rencontrer en 2050 plus de la moitié de ses besoins en métaux pour les *cleantechs* au travers de l'économie circulaire (Draghi, 2024). Pour y parvenir, des filières industrielles de recyclage devront se renforcer ou se développer.

³⁸ Voir Articles 13 et 15 du Règlement (UE) 2024/1252 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) n°168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401252

³⁹ « *The NZIA encompasses final products, components, and machinery necessary for manufacturing net-zero technologies, including solar photovoltaic and solar thermal technologies; onshore and offshore renewable technologies; battery/storage technologies; heat pumps and geothermal energy technologies; hydrogen technologies including electrolyzers and fuel cells; sustainable biogas/biomethane technologies; carbon capture and storage (CCS) technologies; grid technologies; nuclear fission energy technologies including nuclear fuel cycle technologies; sustainable alternative fuels technologies; hydropower technologies; other renewable energy technologies; energy system-related energy efficiency technologies, including heat grid technologies; renewable fuels of non-biological origin technologies; biotech climate and energy solutions; other transformative industrial technologies for decarbonisation; CO₂ transport and utilisation technologies; wind propulsion and electric propulsion technologies for transport; other nuclear technologies. The Act also covers manufacturers in energy-intensive industries like steel, chemicals, and cement that produce components used in net-zero technologies and invest in decarbonisation* » (Commission européenne, n.d.b.).

⁴⁰ Voir Articles 8 à 11 et 15 à 16 du Règlement (UE) 2024/1735 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 relatif à l'établissement d'un cadre de mesures en vue de renforcer l'écosystème européen dans la fabrication de technologie « zéro net » et modifiant le règlement (UE) 2018/1724. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202401735

Fin février 2025, la Commission européenne a présenté le *Clean Industrial Deal* en réponse aux inquiétudes du monde économique et aux vents contraires pesant sur l'industrie européenne. Cette initiative vise à doter l'Europe d'un véritable business plan conciliant l'action climatique et la restauration de la compétitivité. Ce *deal* se concentre principalement sur deux domaines, celui des industries énergivores et celui des *clean-techs*. Le premier nécessite un soutien important face à l'urgence de la décarbonation, tandis que le second constitue le cœur de la compétitivité future tandis qu'il est le principal contributeur à la transformation industrielle, à la circularité et à la décarbonation. Le *deal* renforce ainsi le rôle de l'économie circulaire (Commission européenne, 2025).

4.3 AUTRES INITIATIVES « SOUS-RÉGIONALES »

Prenant sans doute en compte la diversité de son territoire, la Wallonie décline une série d'initiatives (supra)locales. Ainsi, citons par exemple la mission wallonne REMALUX⁴¹ confiée à IDELUX, avec pour objectif de favoriser le redéploiement économique de l'industrie manufacturière en province de Luxembourg. Une autre initiative est le plan CATCH à Charleroi, initié en 2016. Il visait à créer, en une dizaine d'années, 6000 à 8000 emplois directs dans les secteurs de l'industrie manufacturière, des transports et de la logistique, de l'industrie du vivant et des secteurs à la croisée du créatif et du digital. Il s'inscrit dès lors dans la lignée de la stratégie économique régionale et des plans Marshall successifs. Ces secteurs représentent à eux seuls environ un quart de l'emploi total de l'arrondissement de Charleroi (CATCH, 2017). Ce plan devait ainsi permettre à l'arrondissement d'atteindre les 135 000 emplois en 2025. Ce chiffre est en passe d'être atteint, probablement en partie grâce aux actions du plan CATCH, mais aussi d'un climat économique s'améliorant entre 2016 et 2020 ainsi qu'en sortie de crise sanitaire (Décrypte, 2023). Une partie de ce plan intégrait des réflexions en lien avec l'aménagement du territoire, de manière à mieux inscrire les écosystèmes économiques dans leur environnement territorial et dans la dynamique urbaine carolorégienne (CATCH, 2017).

4.4 BLOCAGES, ENJEUX ET DÉBATS

Récemment, quelques faits d'actualité ont contribué à mettre le débat de la réindustrialisation wallonne sur le devant de la scène, notamment les difficultés et les opérations manquées pour l'installation/relocalisation d'entreprises de taille importante. Les causes avancées sont multiples (l'appariement entre offre et demande en main d'œuvre et la formation de celle-ci étant emblématiques), mais certaines impliquent le territoire tel que le manque de terrains ou la lenteur et le coût de reconversion des friches industrielles. La question du manque de superficie « absolue » pour l'accueil de l'activité économique n'est cependant pas considérée comme un problème par l'ensemble des acteurs. De ce point de vue, la Wallonie disposerait de suffisamment de place, en ce compris en considérant les friches, pour répondre aux besoins d'un redéploiement de l'activité économique et de l'industrie.

⁴¹ Voir notamment <https://www.idelux.be/fr/remalux-une-mission-wallonne-confiee-idelux>

Les nuances se trouvent en premier lieu dans la part de terrains et de foncier qui pourrait être facilement et rapidement (tant juridiquement que techniquement) mobilisée et qui intéresserait les agents économiques compte tenu de leurs caractéristiques (morphologie, taille, équipement, localisation...). Certaines friches suscitent par ailleurs des intérêts de la part du secteur industriel (l'Echo, 2023 ; L'Echo, 2023e). De manière générale, la longueur des procédures et des délais d'exécution pour la mise à disposition de nouveaux terrains est reconnue comme l'un des problèmes majeurs de la politique d'accueil de l'activité économique (Louis et al., 2019). En second lieu, l'usage du foncier est également questionné, avec en filigrane une utilisation plus intensive des superficies occupées par les entreprises (Van Caillie, 2024).

Depuis plusieurs années, l'Awex met également en exergue le manque de terrains « de grande superficie », propos débattus régulièrement dans le monde politique (l'Echo, 2023b). Les disponibilités foncières manquantes sont aussi évoquées comme frein à la réindustrialisation en France (Les Echos, 2024), jeu duquel les Hauts-de-France⁴² semblent s'extirper grâce notamment à du foncier de seconde main (d'anciennes friches) pouvant être rapidement mis à la disposition des entreprises (L'Echo, 2023c).

L'attention portée aux grands terrains tend pourtant à occulter les attentes des entreprises de plus petite taille, qui constituent l'essentiel du tissu économique. En France, une étude très récente a démontré qu'une grande majorité des entreprises ayant un projet d'implantation étaient avant tout en recherche de terrains de superficie inférieure à deux hectares (Bpi France, 2024). Ce constat est également applicable à la Wallonie, où la grande majorité des entreprises installée dans un parc d'activité économique (PAE) sont de taille réduite et occupent de petits terrains (Louis et al., 2019).

Certaines législations dont le caractère territorial est plus ou moins affirmé semblent aujourd'hui contraindre le développement de certains secteurs de l'économie, en ce compris des domaines pour lequel la Wallonie a pourtant pris un engagement fort. C'est notamment le cas de l'économie circulaire. Ainsi, l'UWE (aujourd'hui AKT) signale que « pour les industriels, le permis d'environnement est la pierre angulaire de la politique environnementale » (UWE, 2023, p. 38). Elle souhaite ainsi une réforme du permis d'environnement en un véritable outil de gestion au quotidien, via la minimalisation des formalités administratives et des délais de procédure. Elle propose notamment que les thématique « environnement » et « aménagement du territoire » soient « regroupées au sein d'une même compétence ministérielle, de sorte que les procédures de permis et de recours soient facilitées et surtout accélérées » (UWE, 2023, p. 37). L'objectif est de permettre des procédures de demandes de permis plus rapides, efficaces et transparentes. Certains de ces éléments et considérations sont repris dans la DPR 2024-2029 (Gouvernement wallon, 2024).

Il est à noter que, dans son Plan industriel du Pacte Vert, la Commission européenne (2023) propose de faciliter l'obtention des différentes autorisations réglementaires nécessaires pour le développement de capacités de production de produits essentiels pour atteindre les objectifs de neutralité climatique⁴³. Ce règlement « zéro émission nette » est susceptible d'avoir une série d'incidences sur les législations et procédures en matières de permis d'environnement et d'urbanisme. Ces facilitations sont reprises par le *Net-Zero Industry Act*.

⁴² Bien que la dynamique nécessite d'être observée sur un laps de temps plus long, les Hauts-de-France semblent se démarquer ces dernières années en termes d'accueil/développement de nouvelles activités économiques, avec un nombre de projets industriels et d'investissements directs étrangers en croissance.

⁴³ Sont ici évoqués les batteries, les éoliennes, les pompes à chaleur, les produits liés à l'énergie solaire, les électrolyseurs et les technologies de captage et de stockage du carbone (Commission européenne, 2023).

Ces volontés de réindustrialisation et de redéploiement économique s'inscrivent aussi dans une ère d'incertitudes et de crises multiples (climatiques, environnementales, géopolitiques, énergétiques) et dans un contexte où progresse la prise de conscience de la finitude des ressources naturelles et minérales et des dégâts portés aux écosystèmes (Schubert, 2023). Le secteur productif n'échappe pas à ces questionnements (Gros-Balthazard et Talandier, 2023b). En effet, la réindustrialisation et, plus généralement le monde économique, devront embrasser les transitions en cours (Renard, 2023), l'Union européenne y poussant particulièrement (Commission européenne, 2020b ; Commission européenne, 2023b). L'ONU, avec ses Objectifs de Développement Durable⁴⁴, invite les États et régions à s'inscrire dans un développement conciliant l'économie avec l'environnement mais aussi le social. La Wallonie s'est engagée à atteindre ces objectifs d'ici 2030 (Bianchet et al., 2020). L'industrie est ainsi appelée, entre autres, à prendre le chemin de la décarbonation de ses processus et de son approvisionnement énergétique (voire à y contribuer), à accorder une plus grande attention à la circularité des déchets et des matériaux et à porter une attention accrue aux ressources, en ce compris l'eau.

L'enjeu de la décarbonation est particulièrement important pour les gros consommateurs d'énergie et/ou les importants émetteurs de GES, vu la nature des processus industriels. Le risque est de ne pas parvenir à atteindre cette décarbonation sans mettre en péril la rentabilité de l'activité (L'Echo, 2024). À l'échelle globale, l'OCDE (2023) avance que la transition sera lourde de conséquences pour les secteurs suivants :

- la production de coke et le raffinage du pétrole ;
- la chimie ;
- les métaux de base (notamment acier et aluminium) ;
- les produits minéraux non-métalliques (notamment la production de ciment et de chaux) ;
- les pâtes et papiers ;
- les véhicules automobiles.

Ces secteurs sont, pour la plupart et à des degrés divers, présents sur le territoire wallon, liste à laquelle peut être ajoutée la verrerie notamment. Ces industries énergivores et/ou productrices de GES pourront pour certaines intégrer (une partie de) cette décarbonation à travers leurs processus internes, mais devront également et vraisemblablement travailler de concert avec la puissance publique. L'aménagement du territoire aura notamment à accompagner cette transition au travers de ses prérogatives et initiatives, en permettant l'implantation des infrastructures de production, de transport et de stockage d'énergie (décarbonée) dans les localisations stratégiques et en accompagnant le développement des installations de récupération, de transport et de séquestration des GES, CO₂ en tête.

⁴⁴ Citons notamment les objectifs 8 et 9 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » et « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ».

Enfin, un dernier point essentiel est celui de l'acceptation sociale des futures implantations industrielles. Les oppositions citoyennes à de telles implantations ne sont en effet pas rares (ESPON, 2023). Ces dernières années, des projets d'implantations ont été freinés voire stoppés par l'opposition locale, qu'elle soit citoyenne ou institutionnelle. De manière générale, l'industrie⁴⁵ véhicule une image plutôt négative auprès des populations locales en raison des nuisances générées et de l'apparent paradoxe avec les enjeux environnementaux et climatiques (Voy-Gillis, 2022 ; Bpi France, 2024). Si de nombreuses activités contemporaines ne répondent plus à ce schéma, l'opposition entre riverains et acteurs industriels pourtant parfois implantés de longue date demeure vive et fait fréquemment la une de l'actualité pour des raisons diverses (RTL, 2023 ; RTBF, 2024 ; l'Avenir, 2024). Cette opposition va jusqu'à mobiliser une partie de la société civile, s'exprimant alors de manière organisée et/ou véhémente (ZAD, manifestations, occupations diverses...).

La réussite d'une politique de réindustrialisation devra nécessairement prendre en compte le manque de considération et d'acceptation du rôle sociétal de l'industrie (Voy-Gillis, 2024). Il ne semble pas y avoir actuellement de réelle vision partagée de l'industrie, notamment de la place qu'elle pourrait avoir dans un projet de société ambitieux et durable⁴⁶ pour le futur (Voy-Gillis et Lluansi, 2020 ; La Relève, 2024). Il existe pourtant des signaux encourageants, la réindustrialisation pouvant dès lors être perçue favorablement. À l'échelle des secteurs toutefois, l'acceptabilité varie. En France par exemple, la pharmacie/santé, l'électrique/électronique, le textile/mode et l'agroalimentaire reçoivent généralement un accueil favorable des populations locales. Au contraire, le secteur énergétique, la chimie ainsi que la sidérurgie reçoivent un accueil plus hostile (Bpi France, 2024).

Il est à noter que la politique wallonne des parcs d'activités économiques est notamment parvenue à résoudre en partie la question de la gestion des nuisances en attirant une série d'entreprises génératrices de nuisances et en apaisant ainsi les espaces résidentiels traditionnels (Gilbart, 2023 ; Halleux et al., 2019). Elle a cependant initié d'autres problèmes comme une dégradation de l'accessibilité multimodale aux pôles d'emploi ou la dévitalisation (socio)économique des quartiers denses (Mérenne-Schoumaker, 2011). Les PAE ont ainsi attiré bon nombre d'entreprises pourtant compatibles avec un environnement urbain (Vandermeer, 2016).

À son niveau, l'aménagement du territoire est appelé à apaiser cette relation entre les activités économiques (potentiellement) génératrices de nuisances diverses et les fonctions environnantes (ESPON, 2023), tout en visant une plus grande articulation entre questions foncières et développement économique, de manière à développer une véritable stratégie conciliant ces différents aspects (Van Caillie, 2024).

⁴⁵ Et plus particulièrement certains secteurs comme l'industrie extractive.

⁴⁶ On rappellera ici le rôle que pourrait jouer la réindustrialisation et, *in extenso*, le redéploiement des activités économiques dans la lutte contre le réchauffement climatique et la crise environnementale, mais aussi dans le renforcement de la cohésion sociale et territoriale et de la souveraineté économique des États. Ces arguments sont à relier aux trois dimensions du développement durable (économique, sociale, environnementale) et aux seize Objectifs de Développement Durable.

5. CONCLUSION

Bien qu'il existe une idée relativement générale de ce qu'est la réindustrialisation, le périmètre d'activités englobées est en réalité assez flou. La notion même d'industrie n'est pas unifiée : des secteurs comme la construction ou encore la production d'énergie y sont inclus ou en sont exclus au gré des définitions et publications. De plus, dans un système économique caractérisé par un éclatement des chaînes de valeur, cloisonner industrie et services aux industries n'est guère aisé, et semble par ailleurs réducteur.

La réindustrialisation n'est pas uniquement une question de rehausse de la part de l'industrie dans le PIB d'un territoire. Elle amène à considérer les transformations à l'œuvre dans le tissu économique dudit territoire, mais aussi à se poser la question de ce qui « réindustrialise » ou est « réindustrialisable ». Et ici divergent les opinions, sous plusieurs aspects.

- **Qui va réindustrialiser ?** L'attention médiatique (et politique dans une certaine mesure) véhicule l'image des investissements étrangers, alors que ce sont des entreprises existantes ou à naître sur le territoire qui représentent le plus grand levier de cette réindustrialisation, par diversification d'activités ou démarrage de nouvelles.
- **Avec quoi peut-on réindustrialiser ?** Ici se pose la question de la compétitivité des activités wallonnes/européennes sur le marché mondial.
- **Peut-on industrialiser à partir de rien ?** La plupart des initiatives intègrent le constat que créer un système économique productif *ex-nihilo* est hautement hasardeux. Pour exister, ces systèmes ont besoin d'une série de ressources territoriales matérielles (foncier/immobilier, infrastructures de transport...) mais aussi immatérielles (main d'œuvre, savoirs et savoir-faire, innovation, réseaux...). À ce jeu, la répartition des atouts d'une région est souvent inégale, la Wallonie n'échappant pas à cette règle.

Réindustrialiser comporte une série d'avantages pour un territoire et les arguments suivants sont généralement avancés :

- Moins dépendre de l'extérieur pour les produits manufacturés et maîtriser davantage les chaînes de valeur.
- Rééquilibrer l'appareil économique, dominé par les services et l'économie présentielle, et consolider celui-ci.
- Augmenter le taux d'emploi en ce compris dans des territoires à l'écart des métropoles, avec une réserve toutefois quant à l'évolution de l'emploi direct moins importante que celle de la valeur ajoutée.
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale en limitant la concentration métropolitaine.
- Contribuer à de meilleures finances publiques et assurer la pérennité des politiques de sécurité sociale et de transition environnementale.
- Aider à la lutte contre le réchauffement climatique et les crises environnementales en produisant des biens à partir d'énergie décarbonée à proximité des bassins de consommation.

Après un léger regain d'optimisme⁴⁷, le futur de l'industrie européenne est à nouveau très incertain en raison d'une série de « vents contraires ». Au-delà de possiblement bloquer toute volonté de réindustrialisation, ils conditionnent également l'orientation qui peut être donnée à celle-ci et aux filières et secteur à privilégier. Ces « vents contraires » sont :

- Des prix de l'énergie – et notamment de l'électricité – bien plus élevés en Europe qu'aux États-Unis ou en Asie.
- Une transition environnementale périlleuse pour certaines filières énergivores.

⁴⁷ Lié à l'évolution de quelques indicateurs entre 2015 et 2020.

- Une électrification de la société risquant de générer des conflits de demande entre usages en raison de capacités de production et de transport inadaptées.
- Un accès aux ressources naturelles de plus en plus concurrentiel (épuiement des gisements, contraintes géopolitiques...).
- Une démographie atone, pesant sur la demande, avec une diminution de la population en âge de travailler et disposant des compétences recherchées par les entreprises.
- Un retard accusé par l'Europe sur ses concurrents américains et asiatiques en matière de technologie et d'innovation.
- La digitalisation et l'intelligence artificielles challengent les systèmes de production, avec un impact très incertain sur l'emploi et des craintes dans la société.
- Des mécanismes protectionnistes mis en place par certains États (frais de douane) parfois doublés d'aides financières pour les activités domestiques ou « rapatriables ».
- Des subventions massives accordées par certains États européens à leur industrie et face auxquelles la Belgique (et la Wallonie) ne peut rivaliser.

Dans ce contexte menaçant, se posent naturellement la question des filières à protéger et à faire grandir pour reconsolider le tissu productif :

- Certaines activités et filières ont développé une certaine résilience face à ces vents contraires.
- La primauté serait à donner à des filières hautement technologiques, à haute valeur ajoutée, pour lesquels l'Europe (et la Wallonie) conserve un avantage comparatif. La politique économique wallonne s'inscrit généralement dans cette voie.
- D'autres auteurs et experts pensent au contraire que la réindustrialisation pourrait, voire devrait, s'élargir à d'autres domaines, moyennant une forte automatisation de la production.
- Avec les incertitudes géopolitiques, il conviendrait d'identifier rapidement et de consolider, voire protéger, une série de secteurs jugés critiques et stratégiques.
- Les barrières au commerce international peuvent également générer des opportunités de réindustrialisation (exemple du recyclage des plastiques à la suite de l'interdiction chinoise d'import des déchets plastiques en 2017).
- La lutte climatique et environnementale nécessiterait de se questionner sur les secteurs et filières à favoriser.

L'industrie est marquée par un caractère de moins en moins intensif en emploi. Elle a tendance à connaître, en Belgique notamment, des gains de productivité en volume mais une stagnation voire un léger déclin de l'emploi direct.

En poursuite de cette évolution, relancer l'industrie s'accompagnerait alors d'une croissance plus élevée de la valeur ajoutée que de l'emploi direct associé. Une renaissance industrielle vigoureuse serait alors nécessaire pour entraîner une substantielle hausse du taux d'emploi. Qui plus est, cette nouvelle demande en emplois risque de concerner surtout de la main d'œuvre (employés et ouvriers) qualifiée. La numérisation et la digitalisation de l'économie (IA...) accéléreront probablement cette évolution.

Enfin, « la Wallonie a de la place » est un argument qui revient régulièrement. La disponibilité juridique – encadrée par les plans de secteur – et technique en terrains apparaît toutefois comme une condition nécessaire mais non suffisante pour le développement économique. D'autres ressources matérielles (énergie, infrastructures de transport...) et immatérielles (densité économique, réseautage, main d'œuvre...) entrent en compte.

- La question de la bonne localisation des terrains et de leur réel intérêt pour les activités économiques peut se poser. Le problème serait plus celui de la « qualité » du foncier que sa quantité.

- Un manque de grands terrains immédiatement disponibles est régulièrement avancé par différents acteurs (wallons ou étrangers) comme frein à la réindustrialisation.
- La reconversion des friches prend du temps, et ici aussi la sélection des « bons sites » se pose.
- La décarbonation de l'économie et de l'industrie est porteuse d'opportunités pour certaines filières, mais source d'inquiétudes pour d'autres pour lesquelles les processus ne peuvent être transformés.
- Il y a un enjeu d'image aujourd'hui négative de l'industrie à faire évoluer, tant au niveau de perceptions directes (nuisances, pollution...) qu'indirectes (l'industrie est vue comme appartenant au passé, et les filières de formation vers des métiers industriels sont délaissées).

6. BIBLIOGRAPHIE

6.1 RÉFÉRENCES SCIENTIFIQUES ET DOCUMENTS POLITIQUES

AGORIA (2023). *Be the Change, les apparences sont trompeuses – Chiffres et observations du marché du travail belge en perspective – Nouvelles analyses et conclusions*. <https://www.agoria.be/fr/services/expertise/talent/be-the-change/be-the-change-les-apparences-sont-trompeuses-2023>, page consultée le 16 septembre 2024.

Assemblée Nationale (2025). *Audition de M. Olivier Lluansi, enseignant à l'École nationale supérieure des mines de Paris, professeur titulaire de la chaire « Transition énergétique pour l'industrie décarbonée » au sein du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), ancien délégué aux territoires d'industrie, et de Mme Anaïs Voy-Gillis, directrice stratégie & RSE au sein du groupe Humens, chercheuse associée au sein du Centre de recherche en gestion (CEREGE) de l'Université de Poitiers*. https://videos.assemblee-nationale.fr/video.16399084_67d2d4bfbe80a.freins-a-la-reindustrialisation-de-la-france--auditions-diverses-13-mars-2025, page consultée le 17 mars 2025.

Bianchet, B., Berger, N., Claeys, D., Gathon, H.-J., Maldague, H., Massart, F. (2020). *Recherche n°2 : Dynamiques économiques émergentes et nouveaux enjeux territoriaux – Rapport scientifique final. Rapport final – décembre 2020*. Conférence Permanente du Développement Territorial. Disponible à l'adresse suivante : <https://cpdt.wallonie.be/recherches/dynamiques-economiques-emergentes-et-nouveaux-enjeux-territoriaux/>

Boulay, G., Grandclement, A. (2019). *Chapitre 1 : De l'entreprise aux systèmes productifs : les nouvelles formes d'organisation de la production*. Dans *Introduction à la Géographie économique*. Sous la direction de Boulay, G. et Grandclément, A. Coll. Cursus. Paris : Armand Colin. pp 12-31. Accessible en ligne : <https://www.cairn.info/introduction-a-la-geographie-economique--9782200622305-page-12.htm>

Bpi France (2024). *Industrie et territoires. Comment gagner la bataille de la réindustrialisation ? Regards croisés entre territoires, industriels et société civile*. Disponible à l'adresse suivante : <https://presse.bpifrance.fr/comment-gagner-la-bataille-de-la-reindustrialisation-regards-croises-entre-territoires-industriels-et-societe-civile>

Capello, R., Cerisola, S. (2023). Regional reindustrialization patterns and productivity growth. *Regional Studies*, 57, 1, 1-12.

CATCH (2017). *Catch – Catalysts for Charleroi – Accélérer la croissance de l'emploi dans la région de Charleroi. Rapport du groupe d'experts*.

Commission européenne (2020). *Le pacte vert pour l'Europe. Notre ambition : être le premier continent neutre pour le climat*. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr, page consultée le 15 mai 2024.

Commission européenne (2020b). *Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe*. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions.

Commission européenne (2023). *Un plan industriel du pacte vert pour l'ère du zéro émission nette*. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions.

Commission européenne (2023b). *Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières*. <https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/fr/news/mecanisme-dajustement-carbone-aux-frontieres-macf>, page consultée le 6 août 2024.

Commission européenne (2024). *La Commission finance les vallées régionales de l'innovation à hauteur de 116 millions d'euros pour renforcer la compétitivité et promouvoir l'innovation*. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_24_3368, page consultée le 13 novembre 2024.

Commission européenne (2025). *The Clean Industrial Deal: A joint roadmap for competitiveness and decarbonation*. Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/clean-industrial-deal_en

Commission européenne (n.d.). *Critical Raw Materials Act*. https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/raw-materials/areas-specific-interest/critical-raw-materials/critical-raw-materials-act_en, page consultée le 6 novembre 2024.

Commission européenne (n.d.b.). *The Net-Zero Industry Act: Accelerating the transition to climate neutrality*. https://single-market-economy.ec.europa.eu/industry/sustainability/net-zero-industry-act_en, page consultée le 6 novembre 2024.

Commission européenne (n.d.c.). *Important Projects of Common European Interest (IPCEI)*. https://competition-policy.ec.europa.eu/state-aid/ipcei_en, page consultée le 6 novembre 2024.

Conseil National de la Productivité (2024). *Rapport annuel 2024*. https://www.cnp-nrp.belgium.be/uploaded/files/202412191249280.CNP_Rapport_annuel_2024.pdf, page consultée le 24 février 2025.

Cour des comptes (2023). *Les parcs d'activités économiques en Région wallonne*. Rapport de la Cour des Comptes transmis au Parlement wallon. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ccrek.be/FR/Publications/Fiche.html?id=85F06E9C-EB8B-4163-A591-7C2214852796>

Deshaies, M. (2017). La réindustrialisation d'un territoire désindustrialisé : l'exemple des nouveaux Lander (Allemagne). *Revue géographique de l'Est*, 57, 1-2.

Draghi, M. (2024). *The future of European competitiveness – Part A: A competitiveness strategy for Europe*.

Draghi, M. (2024b). *The future of European competitiveness – Part B: In-depth analysis and recommendations*.

ESPON (2023). *Territorial perspective on green reindustrialisation*. Working paper.

Get Up Wallonia (2021). *Rapport du conseil stratégique de Get Up Wallonia au Gouvernement wallon*.

Gilbart, A. (2023). *Dans un cadre de sobriété foncière : quel(s) dispositif(s) d'action publique en vue d'une potentielle reconnexion urbano-productive ? – Etude du territoire montois*. Thèse de Doctorat en art de bâtir et urbanisme de l'Université de Mons, défendue le 8 mai 2023.

Gouvernement wallon (2024). *Déclaration de politique régionale wallonne – Avoir le courage de changer pour que l'avenir s'éclaire – 11 juillet 2024 – Législature 2024-2029*. <https://www.wallonie.be/sites/default/files/2024-07/DPR2024-2029.pdf>, consulté le 31 juillet 2024.

Gros-Balthazard, M., Talandier, M. (2023). Reconquête industrielle : quelle place pour les villes petites et moyennes en France et en Europe ? *EchoGéo*, 63. <https://journals.openedition.org/echogeo/24776>

Gros-Balthazard, M., Talandier, M. (2023b). Réindustrialiser les territoires, la revanche des villes petites et moyennes ? *EchoGéo*, 63. <https://journals.openedition.org/echogeo/24842>

Halleux, J.-M., Bianchet, B., Maldague, H., Lambotte, J.-M., Wilmotte, P.-F. (2019). Le redéploiement économique de la Wallonie face à la diversité de ses territoires. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2442-2443.

Institut Destrée (2021). *Quelle politique industrielle pour la Wallonie ?* Chronique de la vie économique wallonne : le regard de Didier Paquot.

Institut Destrée (2021b). *Politique industrielle sectorielle : prudence, prudence !* Chronique de la vie économique wallonne : le regard de Didier Paquot.

IWEPS (2024). *Tissu sectoriel de l'économie wallonne*. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/tissu-sectoriel-de-leconomie-wallonne/>, page consultée le 4 novembre 2024.

Kasmi, F. (2021). Industrial symbiosis and territorial development: the cross-fertilization of proximity dynamics and the role of information and knowledge flows. *Journal of the Knowledge Economy*,

Lluansi, O. (2024). *Réindustrialiser, le défi d'une génération – Cohésion, souveraineté, territoires, décarbonation : les solutions existent !* Ed. Les Déviations. 321 pages.

Louis, V., Paque, R., Reginster, I. (2019). Parcs d'activités économiques en Wallonie : répondent-ils aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises ? *Reflets et Perspectives de la Vie économique*, 2019/3, 11-24.

Mérenne-Schoumaker, B. (2011). *La localisation des industries – Enjeux et dynamiques*. 3^{ème} édition corrigée et mise à jour. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 263 pages.

OCDE (2023). *Regional Industrial Transitions to Climate Neutrality*. OECD Regional Development Studies. https://www.oecd-ilibrary.org/urban-rural-and-regional-development/regional-industrial-transitions-to-climate-neutrality_35247cc7-en?utm_campaign=CFE%20News%20February%2021%202023&utm_content=Read%20the%20full%20report%20now&utm_term=cfe&utm_medium=email&utm_source=Adestra.

Organisation des Nations Unies (2018). *L'interdiction de l'importation des déchets par la Chine lève le voile sur les problèmes mondiaux du recyclage mais offre également des [...]*. <https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/linterdiction-de-limportation-des-dechets-par-la-chine-leve-le-voile-sur>, page consultée le 13 mars 2024.

Périnaud, C., Morel Journel, C. (2023). Reconsidérer l'industrie « déjà là » : l'exemple des systèmes productifs territorialisés de la vallée du Gier. *EchoGéo*, 63. <https://journals.openedition.org/echogeo/24706>

Renard, M.-F. (2023). *Quels choix en matière de réindustrialisation ?* dans Lorenzi, J.-H. *Faire des Choix*. Coll. Cahiers des Rencontres économiques 2023. Aix-en-Provence. 109 pages.

Schubert, K., (2023). *Ressources naturelles et développement humain* dans Lorenzi, J.-H. *Faire des Choix*. Coll. Cahiers des Rencontres économiques 2023. Aix-en-Provence. 109 pages.

Tsvetkova, A., Ahrend, R., Martins, J. O., Lembcke, A., Knutsson, P., Jong, D., Terzidis, N. (2020). *The spatial dimension of productivity: Connecting the dots across industries, firms and places*. OECD Regional Development Working Papers 2020/01. https://www.oecd-ilibrary.org/urban-rural-and-regional-development/the-spatial-dimension-of-productivity_ba5edb47-en.

The Shift Project (2024). *Vers des économies régionales bas-carbone – Une expérimentation en Bretagne. Rapport intermédiaire*. <https://theshiftproject.org/article/verb-rapport-intermediaire/>

Union européenne (2024). *Règlement (UE) 2024/1252 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) n°168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020*. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401252, page consultée le 6 novembre 2024.

Union européenne (2024b). *Règlement (UE) 2024/1735 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 relatif à l'établissement d'un cadre de mesures en vue de renforcer l'écosystème européen dans la fabrication de technologie « zéro net » et modifiant le règlement (UE) 2018/1724*. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202401735, page consultée le 6 novembre 2024.

Union Wallonne des Entreprises (2023). *Un écosystème industriel durable dans un monde qui évolue*. Position Paper de l'Union Wallonne des Entreprises. Mémoire 2024-2029 n°2/4. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.uwe.be/un-ecosysteme-industriel-durable-dans-un-monde-qui-evolue-nouveau-position-paper-de-luwe/>

Vandermeer, M.-C. (2016). *La disponibilité et le prix du foncier à vocation économique : quel impact sur le développement économique en Wallonie ?* Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences, Université de Liège.

Van Caillie, D. (2024). Entretien réalisé en novembre 2024.

Voy-Gillis, A. (2022). Souveraineté et réindustrialisation dans un environnement géopolitique instable. *Hérodote*, 2022/4, 249-263.

Voy-Gillis, A. (2024). *L'industrie française peut-elle renaître ?* <https://www.aren24.news/2024/02/22/lindustrie-francaise-peut-elle-renaitre/>, page consultée le 11 mars 2024.

Voy-Gillis, A., Lluansi, O. (2020). *Vers la renaissance industrielle*. Coll. Lignes de Repères. Clichy : Editions Marie B. 92p.

Wallonie (2023). *Stratégie de Spécialisation Intelligente – Les 5 DIS validées*. <https://s3.wallonie.be/home/actualites/actualites/cg--actualite.html>, page consultée le 9 février 2024.

Wilmotte, P.-F., Halleux, J.-M. (2018). La structure spatiale des systèmes régionaux d'innovation : qu'en est-il de la proximité géographique au sein des pôles de compétitivité wallons ? *L'Espace géographique*, 47, 51-70.

Wink, R., Kirchner, L., Koch, F., Speda, D. (2015). There are Many Roads to Reindustrialization and Resilience: Place-based approaches in Three German Urban Regions. *European Planning Studies*, 24,3, 463-488.

Wolf, A. (2024). *Net-Zero Industry Valleys in Europe An Analysis of Location Factors and Cluster Policies for EU Regions*. Centrum für Europäische Politik. <https://www.cep.eu/eu-topics/details/net-zero-industry-valleys-in-europe.html>, page consultée le 6 novembre 2024.

6.2 RÉFÉRENCES JOURNALISTIQUES

Déclic (2024). *Interview de Didier Paquot au sujet de la (ré)industrialisation wallonne*. <https://auvio.rtbf.be/media/declic-le-podcast-declic-l-integrale-3144541>

Décrypte (2023). *Le Plan Catch a-t-il bien créé 10 000 emplois à Charleroi après la fermeture de Caterpillar ?* <https://www.rtbf.be/article/le-plan-catch-a-t-il-bien-cree-10-000-emplois-a-charleroi-apres-la-fermeture-de-caterpillar-11283638>, page consultée le 13 mai 2024.

France Culture (2024). *Géographie de l'industrie française*. Géographie à la Carte, invités : Anaïs Voy-Gillis et Marie Feru. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/geographie-a-la-carte/geographie-de-l-industrie-francaise-1579785>

La Relève (2024). *Anaïs Voy-Gillis – Géographe : Les questions industrielles au cœur des réflexions*. Podcast. <https://podcasts.audiomeans.fr/la-releve-427d4c9955e0/anais-voy-gillis-geographe-les-questions-industrielles-au-coeur-des-reflexions-0e3ba6de>

L'Avenir (2024). *Les citoyens ne veulent pas d'une extension de la carrière de la Bouhaye près de leur village à Faymonville*. <https://www.lavenir.net/regions/verviers/waimes/2024/01/29/les-citoyens-ne-veulent-pas-dune-extension-de-la-carriere-de-la-bouhaye-pres-de-leur-village-a-faymonville-3AUNUSLJWZEFTOGSSYGTKJUWRE/>, page consultée le 10 février 2024.

L'Echo (2020). *Boucle du Hainaut : le chemin de croix d'Elia pour l'acceptation du public*. <https://www.lecho.be/entreprises/energie/boucle-du-hainaut-le-chemin-de-croix-d-elia-pour-l-acceptation-du-public/10263039.html>, page consultée le 23 mai 2024.

L'Echo (2021). *De la ferraille à la reconquête industrielle de la Wallonie*. <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/wallonie/de-la-ferraille-a-la-reconquete-industrielle-de-la-wallonie/10290801>, page consultée le 11 mars 2024.

L'Echo (2021b). *Des experts proposent des pistes pour la réindustrialisation de la Wallonie*. <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/wallonie/des-experts-proposent-des-pistes-pour-la-reindustrialisation-de-la-wallonie/10276264.html>, page consultée le 11 mars 2024.

L'Echo (2023). *Les coulisses de l'échec de la Wallonie à accueillir le projet Futerro*. <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/wallonie/les-coulisses-de-l-echec-de-la-wallonie-a-accueillir-le-projet-futerro/10472460.html>, page consultée le 10 février 2024.

L'Echo (2023b). *Willy Borsus sur l'attractivité de la Wallonie : « Il y a un problème de disponibilité de grands terrains »*. <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/wallonie/willy-borsus-sur-l-attractivite-de-la-wallonie-il-y-a-un-probleme-de-disponibilite-de-grands-terrains/10468803.html>, page consultée le 10 février 2024.

L'Echo (2023c). *Le nord de la France se mue-t-il en nouvel eldorado industriel ?* <https://www.lecho.be/entreprises/industries-de-base/le-nord-de-la-france-se-mue-t-il-en-nouvel-eldorado-industriel/10491653.html>, page consultée le 11 mars 2024.

L'Echo (2023e). *Les friches industrielles wallonnes en quête d'un nouvel âge d'or.* <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/wallonie/les-friches-industrielles-wallonnes-en-quete-d-un-nouvel-age-d-or/10457913.html>, page consultée le 12 mars 2024.

L'Echo (2023h). *IRA, les angles morts de la riposte européenne.* <https://www.lecho.be/dossiers/climat/ira-les-angles-morts-de-la-riposte-europeenne/10486281>, page consultée le 6 août 2024.

L'Echo (2023i). *Ursula Von Der Leyen : « Notre réponse n'est pas le protectionnisme ».* <https://www.lecho.be/economie-politique/europe/economie/ursula-von-der-leyen-notre-reponse-n-est-pas-le-protectionnisme/10443080.html>, page consultée le 6 août 2024.

L'Echo (2024). *Entre décarbonation et réalité, le difficile exercice d'équilibrisme de l'industrie wallonne.* <https://www.lecho.be/dossiers/decret-paysage/entre-decarbonation-et-rentabilite-le-difficile-exercice-d-equilibrisme-de-l-industrie-wallonne/10536793.html>, page consultée le 3 avril 2024.

L'Echo (2024b). *Les patrons appellent le binôme Bouchez-Prevot à réindustrialiser la Wallonie.* <https://www.lecho.be/dossiers/elections-en-belgique/les-patrons-appellent-le-binome-bouchez-prevot-a-reindustrialiser-la-wallonie/10551759.html>, page consultée le 21 juin 2024.

Les Echos (2024). *Réindustrialisation : l'offre foncière reste un frein pour implanter une usine.* <https://www.lesechos.fr/industrie-services/immobilier-btp/reindustrialisation-loffre-fonciere-reste-un-frein-pour-implanter-une-usine-2077289>, page consultée le 23 février 2024.

L'Express (2024). *31 usines de plus en 2023 : pourquoi la réindustrialisation de la France patine.* <https://www.lexpress.fr/podcasts/laloupe/31-usines-de-plus-en-2023-pourquoi-la-reindustrialisation-de-la-france-patine-2NKVTVV2ONHAHNIGWJNG7KC7TM/>, page consultée le 13 mars 2024.

Le Monde (2025). *Anaïs-Voy Gillis, géographe : « La crise climatique oblige à se demander quelle réindustrialisation on veut ».* Interview dans le journal Le Monde. https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/02/18/anais-voy-gillis-geographe-la-crise-climatique-oblige-a-se-demander-quelle-reindustrialisation-on-veut_6552078_3232.html, page consultée le 20 février 2025.

Radio France (2025). *Nouveaux EPR, batteries électriques... « Le Dunkerquois est devenu un vrai laboratoire de la transition à grande échelle », selon François Géménne.* <https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/zero-emission/nouveaux-epr-batteries-electriques-le-dunkerquois-est-devenu-un-vrai-laboratoire-de-la-transition-a-grande-echelle-selon-francois-gemenne-3213163>, page consultée le 31 mars 2025.

RTBF (2024). *#investigation : la pollution des broyeurs à métaux explose, la gestion de la ministre Tellier mise en cause.* <https://www.rtf.be/article/investigation-la-pollution-des-broyeurs-a-metaux-wallons-explose-la-gestion-de-la-ministre-tellier-mise-en-cause-11316380>, page consultée le 10 février 2024.

RTL (2023). *Un projet d'extension de carrière inquiète à Andenne : que faire ?* <https://www.rtl.be/page-videos/belgique/societe/un-projet-dextension-de-carriere-inquiete-andenne-que-faire/2023-11-27/video/612283>, page consultée le 10 février 2024.